

UK / TOG RELATIONS

Internal Situation

TOG

S
1

JANUARY 1983

Referred to	Date	Referred to	Date	Referred to	Date	Referred to	Date
7.1.83							
22.7.85							
16.9.85							
2.10.86							
4.11.86							
22.12.87							
11.1.88							
14.11.90							
15.11.90							
11.12.90							
14.6.91							
23.4.93							
15.6.93							

PREM 19/4463

SERIES
CLOSED

SERIES CLOSED

**END OF
CONSERVATIVE
ADMINISTRATION**

1 MAY 1997



act B

NBPM
File
Pinn

Foreign &
Commonwealth
Office

RESTRICTED

London SW1A 2AH

15 June 1993

Dear Mark,

top on file

LETTER FROM PRESIDENT EYADEMA OF TOGO

Thank you for your letter of 28 May enclosing one dated 25 April from the President of Togo about relations with Ghana. President Eyadema's letter is on similar lines to those he wrote to the Prime Minister on 2 March and 5 April, to which Lady Chalker replied. On this occasion, it covers a copy of a letter to President Rawlings asserting Ghanaian complicity (which we cannot entirely discount) in an attack in Lome on 25 March, and involvement in a further programme of subversion (for which we have no evidence).

President Eyadema's latest allegations do not alter our view that the main cause of the continuing instability in Togo is his regime's rejection of democratisation and its continued repression of the civilian population. We have already made clear to Eyadema both directly and with our European partners the need for political reform. A reply to his latest allegations would simply encourage his attempts to divert attention from that central issue. After consulting our High Commissioner in Accra, we therefore recommend that no reply is sent to this latest letter.

Yours ever

Stretton

(J S Smith)
Private Secretary

Mark Adams Esq
10 Downing Street

RESTRICTED





fine L
NO ACK

10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

From the Private Secretary

28 May 1993

I enclose a copy of a letter which the Prime Minister has received from the President of the Republic of Togo.

I should be grateful for advice and a draft reply to reach this office by Friday 11 June.

MARK ADAMS

J.S. Smith, Esq.,
Foreign and Commonwealth Office.

AS

SUBJECT ✓
MASTER



Filed on:

Le Président de la République

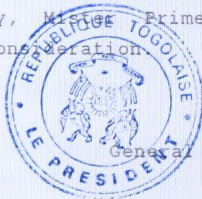
His Excellency, the Prime Minister
Of Great Britain,
10 Downing Street,
London, Great Britain.

Lomé April 25, 1993

Your Excellency,

As a follow up of my last correspondences in connection with the acts of destabilisation of Togo from the Ghanaian territory, I wish to forward to you a copy of the letter I wrote today to the Ghanaian Head of State, Captain John Jerry Rawlings pertaining to ongoing preparations in Ghana to attack our country again.

Persuaded that in such a case of threanings you will not hesitate to bring Your contribution for the safeguard of peace and security in our Sub-Region, I wish to convey to Your Excellency, ~~Mr~~ Prime Minister, the assurances of my highest consideration.



SIGNE

General Gnassingbe EYADEMA



cc/EB

Le Président de la République

1

His Excellency,
Mr. Jerry John RAWLINGS,
President of the Republic of Ghana

ACCRA

Lomé April 25, 1993

Mister President and Dear Brother,

As it has become customary for me to inform you whenever I receive information likely to jeopardize the good relations which exist between our two States, I find it my duty to once again bring to your attention that for some time now our country has become the preferred target for destabilisation acts carried out by some people based in the Ghanaian Territory.

As you have undoubtedly heard from other sources, in the night of March 25, a heavily armed commando has attacked my private residence in the Main Army Barracks of Togo.

The objective of that commando, according to the proclamation read by Gilchrist Olympio over the pirate radio set up on your territory, is to attempt on my life and to seize power by force.

Thanks to the sharp reaction of the Togolese Armed Forces, the commando retreated and found refuge in Ghana.

According to ongoing investigations, on the eve of the coup, one hundred Togolese and fifty Ghanaians entered Togo through the border of Dzodzé and Kpalimé. Other Ghanaian and Togolese terrorists came in through the post of Dzodzé in a red Toyota Pick up vehicle with a plate number RT-AT 2491.

During the audience I granted to your Chargé d'Affaires in Togo on April 22, 1993, and during our discussion we mentioned the attack against the RIT Barracks, he told me that according to you, it is probable that people might have come from Ghana to commit the aggression against us.

However, he added that you wished to have all the details we have in our possession concerning that matter.

An investigation is opened to shed the necessary light on that aggression and I will let you have the results in due course.

But, since that coup which has cost life to one General, i.e my Particular Chief of Staff, and to one Lieutenant-Colonel, namely the Commander of the Presidential Guard, more and more alarming information has been coming to us pertaining to other ongoing preparations of acts of terrorism and destabilation of our country. Such preparations are going on in the Ghanaian territory.

As a matter of fact, according to reliable sources, some deserted Togolese officers, teaming up with certain leaders of the Togolese Opposition settled now in Ghana, together with elements of the Ghanaian Army, have conceived a plan of subversive actions against Togo aiming at specific targets.

According to that plan, they are to attempt on my life, to kidnap and assassinate political men of the presidential tendency. The Prime Minister and certain Ministers of the crisis Cabinet are also to be killed. The Officers of the Togolese Armed Forces originating from the North will face the same fate.

In order to create terror among the civilian population and diversion within the Army, a well trained suicide commando will attack my private residence at Pya. Another commando is to cause bombs to explode in public places. Other elements will have the task of destroying certain public buildings.

Furthermore, tanks of the Ghanaian Army will be painted the same colour and bear the same names as the Togolese tanks in order to facilitate their entrance and their intervention in our territory.

Finally, and this is even more serious, certain planes of your army will be painted like the Togolese fighter aircrafts. The thus painted up Ghanaian fighters will bomb very specific targets in Ghana. These bombings will therefore be attributed to the Togolese Air Force so as to justify the riposte of Ghana in Togo.

To carry out this plan, a group of 250 Togolese youths are in their final stage of training in Avalavi in Ghana.

Other military barracks, namely Michael Camp, Burma Camp, Ho Barracks, Shaihills Camp, Atsutsuare Camp, Afiénya Camp on the Ho-Accra road, the CID centres of Afife and Viépé are also involved in crash training other elements who are to intervene in Togo.

The Togolese officers who deserted our Army and taking part in that plot are among others, Captain KANAKATOM Christian at Viépé, Captain OGOU Oscar at Aflao, Captain MBETA Kabata in Accra, Captain AGBELE Mathieu in Accra, Lieutenant TOKFAI Vincent at Viépé.

As you undoubtedly know, this plot, just like the former plots our country has fallen victim of, could not be carried out were the authors not benefitting from the complicity, the protection, and the logistic back up of your country.

Among the names of the Ghanaian personalities involved in that matter are Major LUMOR, the chief of the Aflao Canton as well as the one of Viépé Canton, the Regional Director of the Aflao ENI who is assuring the protection of the pirate radio stations FM 105 and FM 98 and Mr. NANA, chief of the customs. The latter is specifically assigned to facilitate the introduction of war weapons and ammunitions coming through Ghana. The coordinator of the whole operation is Mr. Kodjo TSIKATA.

Among the civilian personalities of the Togolese Opposition who are sponsoring the ongoing aggression plan, there are namely Mr. Gilchrist Olympio in Accra, Mr. Masseme, Mr. Zoumaro Lantam, Mr. Jean Dégli, Mr. Folly Kagni Bertin and Mr. Bayor Moustapha at Viépé, Mr. Kondi Magloire Djédjé at Lanklivi Kopé and Mr. Sosthène de Souza at Aflao-Denu.

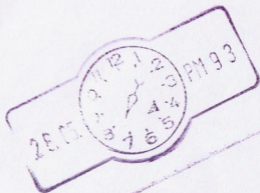
Due to the extremely serious consequences that this plan, whose aim is to equally disturb the programme of presidential and legislative elections, can have on the relations between our two States whose people are bound by history and geography to live in total harmony and peace, I have no doubt that you will take the necessary and appropriate measure to curb its implementation.

I think it is unnecessary to call again your high attention to the pertinent provisions of the Accords and Treaties binding us within ECOWAS and which compel us to prevent that the territory of one of the State members serve as the base for subversive actions against another State.

I wish that the pieces of information given here are not taken lightly as the preceding ones I communicated to you in due course and which, because they had been neglected by your government, were unfortunately confirmed by aggressions perpetrated against Togo through your country.

In the hope that, put together, our efforts will spare our States and the Sub-Region confrontations which can but delay our development, I wish to convey to you, Mister President and Dear Brother, the assurances of my highest consideration.

General Gnassingbe EYADEMA



28.15.



PM 93

RESTRICTED



*f/1090 s/h
alb*

10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

From the Private Secretary

23 April 1993

PRESIDENT OF TOGO

Thank you for your letter of 22 April. In the light of information you give, I agree that the best course would be for Lady Chalker to reply as proposed.

RODERIC LYNE

J. S. Smith, Esq.,
Foreign and Commonwealth Office

RESTRICTED



Foreign &
Commonwealth
Office

CONFIDENTIAL

London SW1A 2AH

22 April 1993

Dear Roderic,

LETTERS FROM PRESIDENT EYADEMA OF TOGO

Thank you for your letter of 5 April enclosing a letter from the President of Togo about relations with Ghana. This follows an earlier letter of 2 March along similar lines which was delivered to the FCO by the Togolese Chargé d'Affaires on 15 March. I am sorry this was not forwarded to you earlier, as it should have been. Translations of both are enclosed.

The letters make largely unfounded allegations about the actions of the Ghanaian authorities. President Eyadema, a dictator of long-standing, has been under increasing international and domestic pressure over the last few years to move towards democracy. He now seeks to blame Ghana for tension in Togo which has in recent months seen the deaths of many unarmed protestors at the hands of the Togolese Armed Forces and the exodus to Ghana of over 100,000 refugees. In reality the Ghanaians have shown restraint in difficult circumstances. It has been the increasingly violent actions of the Togolese Armed Forces in support of President Eyadema and the President's intransigent position that have led to this crisis. Efforts by France and Germany to broker a compromise have so far made little progress.

The UK has limited interests in Togo, and the regime is highly unsavoury. A reply from the Prime Minister would not be right. Nonetheless, President Eyadema's letters do provide an opportunity to register with him our view that he has responsibility for resolving Togo's own difficulties. If you agree, Lady Chalker will reply in terms of the enclosed draft, which she has approved.

Yours ever

JS Smith

(J S Smith)
Private Secretary

Roderic Lyne Esq CMG
10 Downing Street

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

DRAFT FROM BARONESS CHALKER

To: His Excellency General Gnassingbe Eyadema
President of the Republic of Togo

Thank you for your recent letters to the Prime Minister about alleged Ghanaian interference in the affairs of your country.

The British Government share the concern of the international community over recent events in Togo and the implications for the region. However, I do not agree that the burden of responsibility for this crisis rests with Ghana. Ghana faces serious problems in handling the presence of over 100,000 Togolese refugees now on her territory. This exodus resulted at least in part from the violent actions of the Togolese security forces and the shooting of over 20 opposition demonstrators on 25 and 30 January. The failure to reach an agreed solution to the divisions between government and opposition has not helped.

The British Government, together with our European Partners, believes that responsibility for finding a solution to the crisis in Togo rests with your government. I welcome your assurance that you are resolved to seek peaceful solutions by means of dialogue and co-operation. I urge you to turn their words into action and to initiate serious reconciliation efforts with the opposition. The conditions necessary for the holding of free and fair elections must be restored in Togo. All political parties should be free to operate without fear and the military have to be brought firmly under control so as to avoid any repetition of the violence seen over the past two years.

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

I welcome your recent announcement that the army will be returned to barracks and that a neutral security force will be established to oversee the electoral process. The international community would warmly welcome a successful democratic transition in Togo and will support moves in that direction.

CONFIDENTIAL



pps/Togo. wfg

10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

From the Principal Private Secretary

5 April 1993

I attach a letter to the Prime Minister from the President of the Republic of Togo, about relations with Ghana. I should be grateful for advice and, if necessary, a draft reply for the Prime Minister to send, to reach this office by Wednesday 21 April.

ALEX ALLAN

Christopher Prentice Esq
Foreign and Commonwealth Office

AS

The President of the Republic

**SUBJECT
MASTER**

Filed on:

Dear Prime Minister,

Further to my letter of 2 March 1993 concerning the preparations which are in progress in Ghana for an imminent attack on Togo, it is my great pleasure to send you herewith a copy of the letter of 15 March 1993 which I had delivered to the Ghanaian Authorities by a delegation led by the Togolese Minister of Foreign Affairs and Cooperation and including the Minister of Territorial Administration and Security and the Director of the National Police Force.

In the absence of the Ghanaian Head of State, even though he had promised to receive my emissaries, that letter was handed over on 16 March to the Vice-President of Ghana in the presence of the Ghanaian Minister of Foreign Affairs.

As you will notice, in my letter I drew the attention of President RAWLINGS to the latest stratagems implemented by Gilchrist Olympio with the backing of members of the Ghanaian Army with the aim of provoking Ghanaian military intervention in Togo.

Along with my letter of 15 March 1993, I enclose a copy of the report made by the Minister of Foreign Affairs after his mission to Accra.

Rt Hon John Major
Prime Minister
of Great Britain

LONDON

Despite all the assurances and reassurances given by the Ghanaian Authorities, just as in 1977, 1985 and 1986, this neighbouring country was, sadly, once again the point of departure for a terrorist commando unit which attacked certain strategic points in the capital on the night of 25 March 1993, in particular the Camp of the Lomé Combined Regiment, my residence, the radio station, the television centre, Lomé international airport, the Hôtel du 2 Février and the Monument of the Dove of Peace.

From the very onset of this attack, at 3 o'clock in the morning, the pirate radio station, which belongs to the Collectif de l'Opposition Démocratique (COD II) and broadcasts from Ghanaian territory, began to transmit broadcasts inciting the Togolese army and the people to support the assailants in order that they could eliminate me and seize power.

Several times the pirate radio station, which broadcast for a period of almost three hours in French and Ewe, claimed responsibility for this attack which, it explained, was organised by the democratic opposition forces.

An inquiry has been opened to enable us to get to the very bottom of this act of external aggression. I will keep you informed of its findings.

Please accept, Prime Minister, the assurances of my very high consideration.

[signed]

General Gnassingbé EYADEMA

[stamp of the
President of the
Togolese Republic]

Lomé, 15 March 1993

To His Excellency
 Flight-Lt (retd) Jerry Rawlings
 President of the Republic of Ghana
 Accra

Dear Mr President and Dear Brother,

In the context of the relations of good neighbourliness, fraternity and solidarity which unite our two peoples and our two nations, I have pleasure in dispatching to Your Excellency a delegation led by Mr Ouattara Fambaré NATCHABA, Minister of Foreign Affairs and Co-operation, and including Mr Combévi Agbodjan, Minister of Territorial Administration and Security and Lieutenant-Colonel Seyi Mémène, Director-General of the National Police Force.

I have instructed this delegation to hand this letter to you and to renew to you in person, in the name of the Togolese People, our fraternal and cordial regards as well as our wishes of good health and success for yourself and of growing prosperity for our sister people of Ghana.

In a letter dated 29 December 1992 which I had delivered to you by the Togolese Minister of Foreign Affairs and Co-operation, accompanied by his colleague, the Minister of Territorial Administration and Security, I drew your attention to a certain number of reports which had come to our notice that commando groups, training in Ghanaian territory, were preparing to attack Togo.

You assured that delegation that you would keep me informed of the results of investigations which you undertook to carry out without delay.

On the occasion of your inauguration and following the talks which you had there with the Togolese Prime Minister, you reiterated the same assurances.

On 3 March 1993, you dispatched to us a delegation led by your Secretary for Foreign Affairs, Dr Obed Asamoah, who again reassured us that it has never been your Government's intention to attack our country.

I should like to thank you for that well-timed initiative which afforded your delegation an opportunity to have direct contact with the various key figures in Togolese political life, but also made it possible to put minds at rest and to encourage the search for ways and means of providing useful help for our Togolese fellow countrymen who have been pushed by a few irresponsible people into taking refuge in Ghana.

Despite all those steps which we have taken on both sides to dispel misunderstandings and threats of conflict between our two countries, increasingly accurate reports are reaching us from day to day about manoeuvres in preparation in Ghana for an attack on Togo by commandos supported by elements of the Ghanaian Armed Forces.

As a matter of fact, men trained in Ghana are preparing to destroy a school and a dispensary at Aflao in Ghana. Similar actions are also regarded as likely at various points in your territory. Responsibility for those attacks will be attributed to the Togolese Armed Forces.

Once international opinion is alerted, your country, according to the same sources, would thus find a pretext for intervening militarily in Togo, in the name of self-defence.

Certain Togolese nationals residing in Ghana are heavily implicated in this affair. The main backer is Gilchrist Olympio who has been involved in such operations before.

In anticipation of this operation, Gilchrist Olympio is reported to have already recruited a group of international journalists whose main task, after the destruction of the dispensary and the school by his commandos, will be to attribute responsibility for those acts, in the eyes of international opinion, through dispatches and articles which have already been prepared, to the Togolese Army.

In reality, the aim of this stratagem is to induce Ghana, with which we maintain good relations, to intervene militarily on the side of the terrorists against Togo.

It is in order to spare our populations the incalculable consequences which would follow from the execution of that plan that I have decided to provide you with this information, convinced as I am that it has not yet been brought to your attention.

As you know, in accordance with the letter and the spirit of the Non-Aggression Agreements and Quadripartite Treaties which bind our States, individuals may not use one of our territories in order to carry out terrorist actions aimed at destabilising another ECOWAS member country.

Our peoples, who are already victims of difficulties of all kinds, need to live in peace, stability and security, which are essential to the development of our countries.

Consequently, we have a duty to unite our efforts to prevent and discourage all subversive activities, in accordance with the relevant provisions of the said Agreements and Treaties.

With that in mind, whenever reliable and consistent reports reach me concerning the risks of conflict between our two countries, I have always made a point of bringing them to your attention.

Please accept, Mr President and Dear Brother, the assurance of my highest consideration.

[Stamp: TOGOLESE REPUBLIC

THE PRESIDENT]

SIGNED

General Gnassingbé EYADEMA

We apologized on behalf of President Nkrumah, who was unable to see us because he was on a domestic engagement. According to the Secretary, the Vice-President of Ghana is better qualified to receive the Togolese delegation, since the Constitution accords him that right.

After a brief stop at the hotel, we met the Vice-President in his office at 11.30. The Ghanaian Secretary for Foreign Affairs, the Director of Protocol and several Foreign Affairs officials were present at the meeting.

After we had been welcomed, I handed over the written message. The Vice-President had the text read out aloud in English. The Vice-President then took the opportunity to thank President Eyadéma for his démarche towards Ghana. The Vice-President said: "The Ghanaian Government does not believe there will be a conflict between Ghana and its neighbours. The kinds of conflict you mention have no foundation and we do not believe they will happen. Ghana and Togo are sister countries. We have noted with regret the influx of Togolese refugees, following the unfortunate incidents to which you allude. We have accepted them as a member country of ECOWAS.

No person, individual or organized group may ever use our territory to sow confusion or destabilize Togo.

REPORT ON THE MISSION TO
THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF GHANA
ON 16 MARCH 1993

The delegation led by the Minister of Foreign Affairs and Co-operation was composed of the Minister of Territorial Administration and Security and the Director-General of the National Police Force.

On arrival at Accra airport at 10.30, the delegation was driven to the Ministry of Foreign Affairs, where Mr Obed Asamoah, the Secretary for Foreign Affairs, was waiting for us.

He apologized on behalf of President Rawlings, who was unable to see us because he was on a domestic engagement. According to the Secretary, the Vice-President of Ghana is better qualified to receive the Togolese delegation, since the Constitution accords him that right.

After a brief stop at the hotel, we met the Vice-President in his office at 12.00. The Ghanaian Secretary for Foreign Affairs, the Director of Protocol and several Foreign Affairs officials were present at the meeting.

After we had been welcomed, I handed over the written message. The Vice-President had the text read out aloud in English. The Vice-President then took the opportunity to thank President Eyadéma for his démarche towards Ghana. The Vice-President said: "The Ghanaian Government does not believe there will be a conflict between Ghana and its neighbours. The kinds of conflict you mention have no foundation and we do not believe they will happen. Ghana and Togo are sister countries. We have noted with regret the influx of Togolese refugees, following the unfortunate incidents to which you allude. We have accepted them as a member country of ECOWAS.

No person, individual or organized group may ever use our territory to sow confusion or destabilize Togo.

Our Government does not have a destabilization policy vis-à-vis its neighbours.

We have not been informed about the points you have raised. We want to assure you that if we were aware of them, we would smother such enterprises. We will carry out investigations to find out what is going on in our country and will keep you informed through the most official channels, i.e. diplomatic channels.

But I would like to make certain things clear:

- We are in complete control of our country;
- Our armed forces cannot support Togolese nationals living here because our army is loyal and will act only on the orders of the lawful government.
- Our investigations therefore cannot look at the Ghanaian army.
- Those enquiries will look at the Togolese elements who have recently entered Ghana in order to try, in collaboration with certain individuals in the Ghanaian armed forces, to create a conflict between our two countries. Therefore we will not investigate the Ghanaian armed forces as an institution.
- Ghana will make enquiries concerning the Togolese nationals who have recently entered the country and who are in contact with those already living here.

If a Togolese national resident here wants to destabilize you, that concerns us and we will put a stop to that enterprise. If such plotters are in our country, I can tell you that that worries us too because they want to destroy what we have built up. We will arrest them and subject them to the rigour of the law. Thank you for the information. President EYADEMA must be told clearly that Ghana will never try to destabilize Togo..."

I thanked the Vice-President, underlining nevertheless the seriousness of the information.

Moreover, as the message stresses, we have been waiting a long time for the results of the previous investigations which Ghana promised to carry out.

The Vice-President then took the opportunity to clarify two points:

1) - The self-defence which your message mentions does not appear to us to be clear.

I therefore specified that that concept does not originate from us, but from those very people living in Ghana who are hatching plots against Togo.

The Vice-President asked us to dispel from our minds any idea that Ghana will exercise any so-called self-defence against Togo.

2) - Gilchrist Olympic: The Vice-President has told us clearly that Ghana will investigate its* activities and keep us informed.

Speaking after the Vice-President, Doctor Asamoah, Secretary for Foreign Affairs, made two points:

In the first place, the Secretary said, Ghana will not go to war with Togo over a destroyed school.

In the second place, the Secretary considered Togo to have been misinformed.

I said that it was not a matter of misinformation, but of verified information which we are bringing to Ghana's attention.

Lieutenant Colonel Mèmène spoke next, reminding the Ghanaian Secretary that Togo had also in the past, in particular in 1986, received the same answers and the same assurances from Ghana. But,

Colonel Mèmène pointed out, on 23 September 1986 we were attacked by terrorists supported by the Ghanaian military.

The Vice-President terminated the meeting at 13.00, saying that the discussion had been exhausted, since I had reviewed for him the Government's efforts to ensure security in Togo and encourage the return of the refugees.

To wind up, the Vice-President asked us to convey his best wishes to President EYADEMA and to thank him for the information and for the efforts he was making for the return of the refugees.

Our country, Ghana, he said, is a major player in ECOWAS and will not harbour any enterprise attempting to destabilize its neighbours. Tell President EYADEMA that we will notify him of the outcome of our investigations.

Colonel Mèmène informally restarted the debate at the airport in the presence of the Ghanaian Secretary for Foreign Affairs. He therefore went back over the dubious practices of Ghana in the past.

The Ghanaian Secretary, somewhat wrong-footed, said, in substance: "our opponents go to your country as well, but we do not say anything. In our country, if someone is plotting we follow him and arrest him. Even when the CIA tried to destabilize us, we took the same prompt and vigorous response".

Mr President, this is the report of the mission to Ghana which I had the honour to lead.

* Translator's note: French "ses" (= "its") should perhaps read "ces" (= "these/those/such").

010

URG



Le Président de la République

Monsieur le Premier Ministre,

Suite à ma correspondance en date du 2 mars 1993, relative aux préparatifs en cours au Ghana en vue d'une attaque imminente du Togo, je me fais un réel plaisir de vous communiquer ci-joint, copie de la lettre du 15 mars 1993 que j'ai fait porter aux Autorités Ghanéennes par une délégation conduite par le Ministre Togolais des Affaires Etrangères et de la Coopération et comprenant le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité ainsi que le Directeur de la Police Nationale.

En l'absence du Chef de l'Etat ghanéen qui avait pourtant promis de recevoir mes émissaires, cette lettre a été remise au Vice-Président du Ghana le 16 mars dernier, en présence du Ministre ghanéen des Affaires Etrangères.

**Son Excellence
Monsieur John MAJOR
Premier Ministre
de Grande Bretagne**

LONDRES

Comme vous le constaterez, dans ma correspondance, j'attirais l'attention du Président RAWLINGS sur les nouveaux stratagèmes mis en oeuvre par Gilchrist Olympio avec l'appui des membres de l'Armée Ghanéenne pour provoquer l'intervention militaire du Ghana au Togo.

Je vous fais tenir ici, en même temps que ma lettre du 15 mars 1993, copie du rapport du Ministre des Affaires Etrangères, après sa mission à Accra.

Malgré toutes les assurances et les apaisements données par les Autorités Ghanéennes, hélas c'est encore de ce pays voisin qu'est venu, comme en 1977, 1985 et 1986, un groupe de commando terroriste qui a attaqué dans la nuit du 25 mars 1993 certains points stratégiques de la capitale, notamment le Camp du Régiment Interarmes de Lomé, mon domicile, la radiodiffusion, la télévision, l'aéroport international de Lomé, l'Hôtel du 2 Février et le monument de la Colombe de la Paix.

Dès le début de cette attaque à 3 heures du matin, la radio pirate, appartenant au Collectif de l'Opposition Démocratique (COD II), émettant depuis le territoire ghanéen, a commencé à diffuser des émissions incitant l'armée togolaise et les populations à soutenir les assaillants pour éliminer ma personne et prendre le pouvoir.

La radio pirate qui a émis pendant près de trois heures, en français et en Ewé, a revendiqué à plusieurs reprises, cette attaque qui, a-t-elle précisé, était organisée par les forces démocratiques de l'Opposition.

Monsieur le Président et Cher Frère,

Une enquête est ouverte pour faire toute la lumière sur cette agression extérieure. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de ses résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.



17
Général Gnassingbé EYADEMA

Son Excellence,
Monsieur John Jerry HAWLING
Président de la République du Ghana

ACCRA

Comme vous le constaterez, dans ma correspondance, j'attirais l'attention du Président RAWLINGS sur les nouveaux stratagèmes mis en oeuvre par Gilchrist Olympio avec l'appui des membres de l'Armée Ghanéenne pour provoquer l'intervention militaire du Ghana au Togo.

Je vous fais tenir ici, en même temps que ma lettre du 15 mars 1993, copie du rapport du Ministre des Affaires Etrangères, après sa mission à Accra.

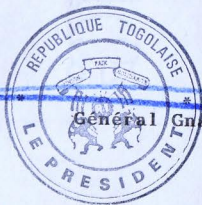
Malgré toutes les assurances et les apaisements données par les Autorités Ghanéennes, hélas c'est encore de ce pays voisin qu'est venu, comme en 1977, 1985 et 1986, un groupe de commando terroriste qui a attaqué dans la nuit du 25 mars 1993 certains points stratégiques de la capitale, notamment le Camp du Régiment Interarmes de Lomé, mon domicile, la radiodiffusion, la télévision, l'aéroport international de Lomé, l'Hôtel du 2 Février et le monument de la Colombe de la Paix.

Dès le début de cette attaque à 3 heures du matin, la radio pirate, appartenant au Collectif de l'Opposition Démocratique (COD II), émettant depuis le territoire ghanéen, a commencé à diffuser des émissions incitant l'armée togolaise et les populations à soutenir les assaillants pour éliminer ma personne et prendre le pouvoir.

La radio pirate qui a émis pendant près de trois heures, en français et en Ewé, a revendiqué à plusieurs reprises, cette attaque qui, a-t-elle précisé, était organisée par les forces démocratiques de l'Opposition.

Une enquête est ouverte pour faire toute la lumière sur cette agression extérieure. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de ses résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.



17
Général Gnassingbé EYADEMA

Lomé, 15 Mars 1993

Monsieur le Président et Cher Frère,

Dans le cadre des relations de bon voisinage, de fraternité et de solidarité qui unissent nos deux peuples et nos deux nations, je me fais le plaisir de dépêcher auprès de Votre Excellence, une délégation conduite par M. Ouattara Fambaré NATCHABA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et comprenant M. Combévi Agbodjan, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et le Lieutenant-Colonel Seyi Mémène, Directeur Général de la Police Nationale.

J'ai chargé cette délégation de vous remettre la présente lettre et de vous renouveler de vive voix, au nom du Peuple Togolais, nos sentiments fraternels et cordiaux ainsi que nos vœux de santé et de succès pour vous-même et ceux de prospérité croissante pour le Peuple frère du Ghana.

Son Excellence,
Monsieur John Jerry RAWLINGS
Président de la République du Ghana

A C C R A

Dans une correspondance en date du 29 Décembre 1992 que je vous ai fait porter par le Ministre Togolais des Affaires Etrangères et de la Coopération, accompagné de son collègue de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, j'attirais votre attention sur un certain nombre de renseignements parvenus à notre connaissance et selon lesquels des groupes de commandos, en formation sur le territoire ghanéen, se préparaient à attaquer le Togo.

Vous aviez donné l'assurance à la délégation que vous alliez me tenir informé des résultats des investigations que vous vous êtes engagé à mener sans tarder.

A l'occasion de votre investiture et suite aux entretiens que vous avez eus sur place, avec le Premier Ministre Togolais, vous avez réitéré les mêmes assurances.

Le 3 Mars 1993, vous avez dépêché auprès de nous, une délégation conduite par votre Ministre des Affaires Etrangères, M. Obed Assamoah qui de nouveau, nous a rassuré qu'il n'a jamais été dans l'intention de votre Gouvernement d'attaquer notre pays.

Je voudrais vous remercier de cette heureuse initiative qui a offert à votre délégation non seulement l'occasion d'avoir un contact direct avec les différents acteurs de la vie politique togolaise, mais aussi permis d'apaiser les esprits et de favoriser la recherche des voies et des moyens d'assurer un secours utile aux compatriotes togolais, poussés par quelques irresponsables, à se réfugier au Ghana.

Malgré toutes ces démarches que nous avons entreprises de part et d'autre pour dissiper les malentendus et les menaces de conflit entre nos deux pays, des informations de plus en plus précises nous parviennent de jour en jour sur des manoeuvres en cours de préparation au Ghana en vue de l'attaque du Togo par des commandos appuyés par des éléments des Forces Armées Ghanéennes.

En effet, des hommes formés au Ghana se préparent à détruire une école et un dispensaire à Aflao, au Ghana. Des actions similaires sont également prévues à différents points de votre territoire. La responsabilité de ces attaques sera imputée aux Forces Armées Togolaises.

Une fois l'opinion internationale alertée, votre pays, selon les mêmes sources, trouverait ainsi au nom de la légitime défense, le prétexte d'intervenir militairement au Togo.

Certains Togolais résidant au Ghana sont fortement impliqués dans cette affaire. Le principal commanditaire est Gilchrist Olympio qui n'est pas à son premier acte.

En prévision de cette opération, Gilchrist Olympio aurait déjà recruté un groupe de journalistes de la presse internationale dont la mission essentielle sera, après la destruction du dispensaire et de l'école par ses commandos, d'imputer devant l'opinion internationale, à travers des dépêches et des articles déjà préparés, la responsabilité de ces actes à l'Armée Togolaise.

En réalité, il s'agit, par ce stratagème, d'amener le Ghana avec lequel nous entretenons de bonnes relations à intervenir militairement aux côtés des terroristes, contre le Togo.

C'est en vue d'épargner nos populations des conséquences incalculables qui résulteraient de la mise en oeuvre de ce plan que j'ai décidé de vous livrer ces informations, persuadé qu'elles n'ont pas encore été portées à votre connaissance.

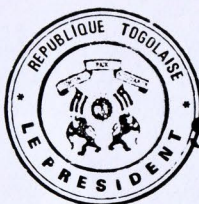
Comme vous le savez, conformément à la lettre et à l'esprit des Accords de Non Agression et des Traités Quadripartites liant nos Etats, des individus ne peuvent se servir de l'un de nos territoires pour mener des actions terroristes visant à destabiliser, un autre pays membre de la CEDEAO.

Nos peuples déjà en proie à des difficultés de toutes sortes, ont besoin de vivre dans la paix, la stabilité et la sécurité, indispensables au développement de nos pays.

En conséquence, nous avons le devoir de conjuguer nos efforts pour prévenir et décourager toutes les menées subversives, conformément aux dispositions pertinentes prévues par ces Accords et Traités.

C'est dans cet esprit que chaque fois que des renseignements fiables et concordantes me parviennent concernant les risques de conflit entre nos deux pays, j'ai toujours tenu à les porter à votre connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Cher Frère, les assurances de ma très haute considération.



SIGNE

Général Gnassingbé EYADEMA

1

**COMPTE RENDU DE LA MISSION EFFECTUEE
AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU GHANA
LE 16 MARS 1993**

La délégation conduite par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération comprenait le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et le Directeur Général de la Police Nationale.

Arrivés à l'aéroport d'Accra à 10 heures 30, la délégation fut conduite au Ministère des Affaires Etrangères où nous attendait Monsieur Obed Assamoah, titulaire du département.

Il nous présenta les excuses du Président Rawlings qui ne pouvait pas nous recevoir, du fait qu'il poursuivait une visite à l'intérieur du pays. Selon le Ministre, le Vice-Président du Ghana est plus qualifié pour recevoir la délégation togolaise, car la Constitution lui reconnaît ce droit.

Après un bref passage à l'hôtel, nous nous sommes retrouvés autour du Vice-Président à son bureau à 12 heures. Assistaient à l'entretien, le Ministre des Affaires Etrangères du Ghana, le Directeur du Protocole et plusieurs fonctionnaires des Affaires Etrangères.

Après nous avoir souhaité la bienvenue, j'ai remis le message écrit. Le Vice-Président fit lire à haute voix le texte en Anglais. Le Vice-Président a pris alors la parole pour remercier le Président Eyadema pour sa démarche à l'égard du Ghana. Pour le Vice-Président : "le Gouvernement ghanéen ne croit pas à un conflit avec ses voisins. Les types de conflits que vous évoquez n'ont pas de fondement et nous n'y croyons pas. Le Ghana et le Togo sont des pays frères. C'est avec regret que nous, nous avons constaté l'afflux de réfugiés togolais, suite aux incidents malheureux auxquels vous faites allusion. Nous les avons accueillis en tant que pays membre de la CEDEAO.

Jamais, personne, ni individu, ni un groupe organisé ne peut utiliser notre territoire pour semer la confusion ou destabiliser le Togo.

Notre Gouvernement n'a pas une politique de destabilisation à l'égard des pays voisins.

S'agissant des points que vous avez soulevés, nous ne sommes pas informés. Nous voulons vous assurer que si nous en avons connaissance, nous étoufferons ces entreprises. Nous procéderons à des investigations, pour chercher ce qui se passe chez nous et nous vous tiendrons informés par la voie la plus officielle, c'est à dire la voie diplomatique.

Mais je voudrais préciser certaines choses :

- Nous contrôlons complètement notre pays ;
- Nos forces armées ne peuvent pas soutenir des togolais installés chez nous, car notre armée est loyale et n'agira que sur ordre du gouvernement légal.
- Nos investigations ne pourront donc pas porter sur l'armée ghanéenne.
- Ces enquêtes porteront sur les éléments togolais rentrés au Ghana récemment pour essayer de créer en collaboration avec certains individus des forces armées ghanéennes un conflit entre nos deux pays. Donc nous ne ferons pas d'enquête sur les forces armées ghanéennes en tant qu'institution.
- Le Ghana enquêtera sur les Togolais rentrés récemment chez nous et qui se trouvent en relation avec ceux qui sont déjà installés chez nous.

Si un togolais résidant chez nous veut vous destabiliser, cela nous concerne et nous mettrons fin à cette entreprise. Ces comploteurs, s'ils sont chez nous, je peux vous dire que cela nous inquiète également, car ils veulent détruire ce que nous avons construit. Nous les arrêterons et les soumettrons à la rigueur de la loi. Je vous remercie pour l'information. Il faut dire clairement au Président EYADEMA que jamais le Ghana ne va entreprendre contre le Togo un travail de destabilisation..."

J'ai remercié le Vice-Président, en soulignant néanmoins que les informations sont sérieuses.

Par ailleurs, comme le souligne le message, nous attendons depuis longtemps les résultats des enquêtes antérieures promises par le Ghana.

Le Vice-Président a repris la parole pour préciser deux points :

1) - La légitime défense qu'invoque votre message ne nous paraît pas claire.

J'ai donc précisé que cette notion ne vient pas de nous, mais de ceux là-même qui, installés au Ghana ourdissent des complots contre le Togo.

Le Vice-Président nous a prié de chasser de notre esprit que le Ghana exercera contre le Togo, une prétendue légitime défense.

2) - Gilchrist Olympio : Le Vice-Président nous a indiqué clairement que le Ghana enquêtera sur ses activités et nous informera.

Intervenant après le Vice-Président, le Docteur Assamoah, Ministre des Affaires Etrangères, a donné deux indications :

Premièrement, a dit le Ministre, le Ghana n'ira pas en guerre contre le Togo pour une école détruite.

Deuxièmement, le Ministre a estimé que le Togo était mal informé.

Je suis intervenu pour dire qu'il ne s'agit pas de mauvaises informations, mais d'informations vérifiées que nous portons à la connaissance du Ghana.

Prenant ensuite la parole, le Lieutenant-Colonel Mèmène a rappelé au Ministre ghanéen que par le passé, notamment en 1986, le Togo avait également reçu du Ghana les mêmes réponses et les mêmes assurances. Mais a fait remarquer le Colonel Mèmène, le 23 Septembre 1986, nous avons été attaqués par des terroristes appuyés par les militaires ghanéens.

Le Vice-Président a mis fin à l'audience à 13 heures en estimant que tout était épuisé dès lors que je lui avait fait le point des efforts du Gouvernement pour assurer la sécurité au Togo et favoriser le retour des réfugiés.

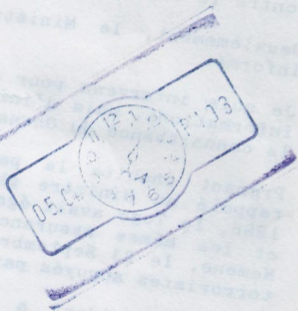
Pour conclure, le Vice-Président nous a chargé de présenter ses amitiés au Président EYADEMA et de le remercier pour les informations reçues ainsi que pour les efforts qu'ils déploient pour le retour des réfugiés.

Notre pays le Ghana a-t-il dit, est un acteur majeur de la CEDEAO et il n'abritera aucune entreprise destabilisatrice contre ses voisins. Dites au Président EYADEMA que nous porterons à sa connaissance le résultat de nos investigations.

De façon informelle, le Colonel Mèmène a relancé le débat à l'aéroport en présence du Ministre des Affaires Etrangères du Ghana. Il est donc revenu sur les pratiques douteuses du Ghana dans le passé.

Le Ministre ghanéen quelque peu destabilisé a dit en substance : "nos opposants vont aussi chez vous, mais nous ne disons rien. Chez nous, si quelqu'un complot, nous le suivons et nous l'arrestons. Même lorsque la CIA a essayé de nous destabiliser, nous avons eu la même réaction prompte et vigoureuse".

Monsieur le Président, voici le compte-rendu de la mission que j'ai eu l'honneur de conduire au Ghana.



The President of the Republic

Lomé, 2 March 1993

SUBJECT
MASTER

Filed on:

Dear Prime Minister,

In its progression towards democracy, our country has for some time been faced with all manner of difficulties arising from the mistakes made by the National Conference and the resulting policy of intransigence and intolerance.

This policy has awakened the demon of hatred and tribalism, creating a climate of insecurity and violence hitherto unknown in our country.

Thus, when President Rawlings openly declared on 31 January 1993 that he was making preparations for military intervention in Togo, a general terror immediately seized the inhabitants of Lomé. The wild fear created by this declaration was exacerbated by alarmist calls from the leaders of certain parties who sent vehicles equipped with loud speakers around the city's streets, calling on the inhabitants to leave.

Thus, Ghana's declaration of war, together with information concerning a plan to destabilise our country, has recently led a number of inhabitants of the capital to withdraw to the villages or take refuge in the neighbouring States.

His Excellency [sic]
Mr John MAJOR
Prime Minister of
Great Britain

LONDON

Knowing the interest that you have always shown in the problems affecting the socio-political life of Togo, I have taken it upon myself to send you herewith a copy of the letter which I had delivered to President Rawlings on 29 December 1992 by the Togolese Minister of Foreign Affairs and Cooperation and the Minister of Territorial Administration and Security.

In that letter, I drew to his attention the subversive activities which were being organised from Ghanaian territory with a view to carrying out an attack on Togo.

In spite of this mission, the aim of which was to warn the Ghanaian Authorities so that they could prevent this plan being carried out, imagine our astonishment on learning, once again from concurring sources, that, with the backing of the Government in Accra, several hundred Togolese and Ghanaian youths are undergoing military training at Aboosso, not far from the town of Tarkwa in Ghana, and at Denu, close to the border between our two countries.

The better units from this contingent are due very shortly to join a commando unit in Accra which is all set to attack Togo.

The first phase of the operation will involve carrying out bomb attacks in the town of Lomé with the aim of making the inhabitants flee the capital.

Already, on 23 February 1993, the training officers of this terrorist commando unit have had a sizeable quantity of arms and munitions loaded onto several Ghanaian military vehicles and jeeps bound for the Volta region.

There are also plans for other units, trained and supervised by white mercenaries, to carry out attacks on the town of Kara in northern Togo, its garrison, its radio station, Niamtougou airport and my residence in Pya.

According to these same sources, all these recruits, who have Ghanaian officers in support, are in the pay of Gilchrist Olympio who has said to several people that the only solution to the Togolese crisis is my physical elimination and the seizure of power by force.

I would not really have any cause for concern over the safety of the Togolese People were it not for the fact that Mr Olympio has already instigated several acts aimed at destabilising Togo, most notably those acts carried out by mercenaries in 1977 and by terrorists in 1985 and 1986.

One of those terrorists, Mr Amah Ayayi, who was sentenced in his absence for the attack of 23 September 1986 and granted an amnesty, and subsequently imprisoned in Abidjan for drug trafficking, recently joined the commando unit in Ghana following his release.

The tensions and the conflicts which are currently gripping our continent demand that we take urgent measures to stop them from spreading and intensifying in order that we can protect the lives of our peoples and safeguard peace and security which have been the decisive factors in the socio-economic progress in our country.

To this end, we signed a Protocol of Non Aggression within the framework of the ECOWAS. We also concluded the ANAD Agreement and, lastly, the Quadripartite Agreement and Treaties between Benin, Ghana, Nigeria and Togo.

Under those Agreements and Treaties, the States of our sub-region have undertaken to refrain from committing, encouraging or supporting acts of subversion, hostility or aggression against the territorial integrity or political independence of the other States and to avoid the territory of one State serving as the base of operations for the destabilisation of another.

To enable you to assess the current situation in Togo more accurately, on the basis of past events, I take it upon myself also to send to you herewith two official reports giving full details on previous acts aimed at destabilising Togo, which Gilchrist Olympio has organised from Ghana with the backing of the Government of that country.

It is most regrettable that, at this watershed in our history when we have wholeheartedly opted for democracy, certain Togolese political leaders should resort to violence to satisfy their personal ambitions instead of working for forgiveness and reconciliation to enable all the Togolese people, with peace restored, to combine their efforts and their experience in the service of the nation whose life is being disrupted by repeated unrest.

Lastly, we must recognise that the changes which are transforming the geopolitical situation throughout the world and which are also affecting our continent must not, if we are to attain the objectives of democracy, deflect us from the path of unity and development on which our liberation depends and which is the guarantee for the happiness of our peoples.

For that reason, I can assure you that all these events which are taking place in our country have done little to weaken our resolve to seek peaceful solutions by means of dialogue and cooperation, in order to give the People an opportunity to speak and to enable them to choose their future leaders in total freedom at the earliest possible opportunity.

Please accept, Prime Minister, the assurances of my very high consideration.

[stamp of the President of
the Togolese Republic]

[signed]

General Gnassingbé EYADEMA

Lomé, 29 December 1992

Dear President and brother,

Against the background of the relations of friendship and cooperation which unite our two peoples and our two nations, I have the pleasant duty to dispatch to Your Excellency a delegation of two people, led by Mr Fambaré Ouattara NATCHABA, Minister of Foreign Affairs and Cooperation, who is accompanied by Mr Agbéyomé KODJO, Minister of Territorial Administration and Security.

I have instructed this delegation to hand to you personally this letter in which I hasten to bring to your attention two serious items of information which could upset the relations of good neighbourliness, solidarity and fraternity which exist between our two Peoples and our two Nations, united within the ECOWAS.

The first concerns the pirate radio station, Liberté FM 105, which the Collection de l'Opposition Démocratique (COD II) has had set up in Ghanaian territory from where it broadcasts news to Lomé inciting the Togolese People to civil disobedience, the Army to revolt and the Togolese workers to hold an indefinite general strike.

Mr Léopold GNININVI of the Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) and Mr Edem KODJO of the Union Togolaise pour la Démocratie (UTD) are the sponsors of this pirate station, which it was possible to set up in Ghanaian territory only with the complicity of your Government.

His Excellency

Flight-Lt (retd) Jerry John RAWLINGS
President of the Republic of Ghana

ACCRA

According to information obtained from various corroborating sources and confirmed by experts in certain countries friendly to Togo, this station is based in a house in Aflao, Ghana, not far from the offices of that town's Security Services which are providing protection for this radio station.

The second concerns a planned attack by a Ghanaian/Togolese commando unit based in the ADAKLU Montains region on the road from ADIDOME to HO.

Major AYAMDU, Captain OPONG-TETRAH, W.O.J. KPORHA and W.O.J. TETEH are in charge of this commando unit.

According to the plan of action which has been adopted, as from 21 December 1992, the forces from ADAKLU Montains will be transferred to ASSITSUARE, a training camp for Ghanaian commandos.

From this location the members of the group, equipped with forged Togolese identity papers, will travel to Lomé by bus or taxi.

In anticipation of this commando operation, arms, munitions and explosives have already been brought into Togolese territory with the complicity of your Chargé d'Affaires in Togo.

To enable this attack to be carried out, the Ghanaian Chargé d'Affaires is in constant contact both with Mr MASSEME, a former Togolese minister who has taken refuge in SOVIEPE in Ghana, and with certain opposition leaders: Mr GNININVI, Mr KODJO and Mr Gilchrist OLYMPIO.

Prominent Ghanaian figures implicated in this affair, besides your Chargé d'Affaires in Togo, include Mr Justice TSAR Y., Head of the BNI (Ghanaian Security Service) in Aflao, Mr MENSAN, Head of the Customs Service in Aflao, and Mr AKPADE, Regional Secretary in Aflao.

I am making a point of communicating this information to you, as I have always done in similar circumstances in the past, in order that we can prevent the harmful repercussions which the situation is likely to have if we fail to act before it is too late.

Doomed as we are by history and geography to live together in perfect harmony, our two countries cannot, at a time when we are all faced with enormous economic and socio-political problems, allow the territory of one to serve as a base for the destabilisation of the other.

Our sub-region, which is in the grip of fratricidal conflicts and confrontations which divert our attention from the people's real problems, must set an example with our political maturity and our will to strive for democracy in a spirit of peace and tolerance, respecting the law and the agreements of non-aggression between our nations.

Bearing in mind our painful past history in this respect, I remain convinced that if you were privy to this information concerning these subversive activities, you would never have allowed them to take place in your territory with the backing of certain prominent officials in the Ghanaian diplomatic service, administration and army.

In view of all this information, the gravity of which will not escape you, I hope that you will ensure that the necessary measures are taken.

The delegation which hands this letter over to you has my full confidence and I request that you will give entire credence to all that it shall communicate to you in my name, more especially when it shall renew to you, on behalf of the Togolese People and in my name, our wishes of good health for yourself and increasing prosperity for our sister country, Ghana.

Please accept, Mr President and dear brother, my most cordial wishes and the assurances of my very high consideration.

[stamp of the President of
the Togolese Republic]

General Gnassingbé EYADEMA

2769



Le Président de la République

Lomé, le 2 Mars 1993

Monsieur le Premier Ministre,

Notre pays, dans son cheminement vers la démocratie, est confronté depuis un certain temps, à des difficultés de tous genres, consécutives aux erreurs commises par la Conférence Nationale et à la politique d'intransigeance et d'intolérance qui s'en est suivie.

Cette politique a réveillé le démon de la haine et du tribalisme, en engendrant par ailleurs, un climat d'insécurité et de violence jamais connu par notre pays.

Son Excellence,
Monsieur John MAJOR
Premier Ministre de
Grande-Bretagne

LONDRES

Ainsi, lorsque le 31 janvier 1993, le Président Rawlings avait ouvertement déclaré qu'il se préparait à intervenir militairement au Togo, une psychose générale s'était aussitôt emparée des habitants de Lomé. La peur panique créée par cette déclaration avait été amplifiée par des appels alarmistes des leaders de certains partis qui faisaient circuler dans les rues de la ville, des véhicules munis de hauts parleurs, invitant les citoyens à l'exode.

C'est ainsi que la déclaration de guerre du Ghana, renforcée par des informations relatives à un plan de destabilisation de notre pays, a entraîné ces derniers temps, quelques habitants de la capitale à se retirer dans les villages ou à se réfugier dans les Etats voisins.

Connaissant l'intérêt que vous avez toujours porté aux problèmes touchant à la vie socio-politique du Togo, je me fais un devoir de vous tenir ici, copie de la correspondance que j'ai fait porter au Président Rawlings le 29 Décembre 1992, par le Ministre Togolais des Affaires Etrangères et de la Coopération et celui de l'Administration Territoriale et de la Sécurité.

Dans cette lettre, j'attirais son attention sur les menées subversives qui s'organisent depuis le territoire ghanéen en vue d'attaquer le Togo.

En dépit de cette mission dont le but était de prévenir les Autorités Ghanéennes afin qu'elles évitent l'exécution de ce plan, quelle n'a pas été notre surprise, d'apprendre de nouveau par des sources concordantes, qu'avec le concours du Gouvernement d'Accra, plusieurs centaines de jeunes togolais et ghanéens sont en train de suivre une formation militaire à Aboisso, non loin de la ville de Tarkwa au Ghana et à Denu, près de la frontière entre nos deux pays.

Les meilleurs éléments de ce contingent doivent se joindre incessamment à Accra à un commando déjà prêt pour attaquer le Togo.

La première phase de l'opération consistera à commettre dans la ville de Lomé, des attentats à la bombe dans le but de faire fuir les habitants de la capitale.

Déjà, dans la journée du 23 Février 1993, les encadreurs de ce commando terroriste ont fait embarquer une quantité importante d'armes et de munitions à bord de plusieurs véhicules et de jeeps militaires ghanéens à destination de la Région de la Volta.

Il est également prévu l'attaque, dans le Nord du Togo, de la ville de Kara, de sa garnison, de sa station de radiodiffusion, de l'aéroport de Niamtougou et de ma résidence à Pya, par d'autres éléments entraînés et encadrés par des mercenaires blancs.

Selon les mêmes informations, toutes ces recrues, appuyées par des officiers ghanéens sont à la solde de Gilchrist Olympio qui a laissé entendre à plusieurs personnes, que la seule solution pour résoudre la crise togolaise, est mon élimination physique et la prise du pouvoir par la force.

Je n'aurais guère d'inquiétude pour la sécurité du Peuple Togolais si M. Olympio n'avait pas été déjà l'instigateur de plusieurs actes de destabilisation du Togo, notamment par des mercenaires en 1977, et par des terroristes en 1985 et 1986.

L'un de ces terroristes, M. Amah Ayayi condamné par contumace dans l'agression du 23 Septembre 1986 et amnistié, puis emprisonné à Abidjan pour trafic de drogue, vient de rejoindre le commando au Ghana après sa libération.

Les tensions et les conflits qui secouent actuellement notre continent, commandent que nous prenions des mesures impérieuses pour éviter leur extension et leur intensification afin de préserver la vie de nos populations et sauvegarder la paix et la sécurité qui ont été les facteurs de la réalisation des acquis socio-économiques de nos pays.

A cet effet, nous avons signé un Protocole de Non Agression dans le cadre de la CEDEAO. Nous avons également conclu l'Accord de l'ANAD, enfin l'Accord et les Traités Quadripartites liant le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo.

Aux termes de ces Accords et Traités, les Etats de notre sous-région se sont engagés à ne pas commettre, encourager ou soutenir des actes de subversion, d'hostilité, d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des autres Etats et à éviter que le territoire de l'un serve de base d'opération de destabilisation d'un autre Etat.

Pour vous permettre de mieux apprécier la situation qui prévaut au Togo, en vous inspirant des faits passés, je me fais le devoir de vous communiquer également ci-joints, deux livres blancs donnant tous les détails sur les précédents actes de destabilisation du Togo que Gilchrist Olympio a organisés à partir du Ghana avec l'appui du Gouvernement de ce pays.

Il est fort regrettable qu'à ce tournant décisif de notre histoire où nous avons résolument opté pour la démocratie, certains dirigeants de la classe politique togolaise, aient recours à la violence pour assouvir leurs ambitions personnelles au lieu d'oeuvrer pour le pardon et la réconciliation afin que dans la paix retrouvée, tous les Togolais mettent ensemble leurs efforts et leurs intelligences au service de la nation dont la vie est perturbée par des turbulences répétées.

Enfin, nous devons nous rendre à l'évidence que les mutations qui bouleversent un peu partout les données géopolitiques du monde et qui interpellent également notre continent, ne doivent pas, pour atteindre les objectifs de la démocratie, nous dévier de la voie de l'unité et du développement qui conditionnent notre libération et constituent le gage du bonheur de nos populations.

C'est pourquoi, je puis vous assurer que tous ces événements dont notre pays est le théâtre n'ont guère entamé notre volonté de poursuivre par le dialogue et la concertation, la recherche de solutions pacifiques pour donner la parole au Peuple afin qu'il choisisse dans les meilleurs délais et en toute liberté, ses futurs dirigeants.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.



17
Général Gnassingbé EYADEMA

Lomé, le 29 Décembre 1992

Monsieur le Président et Cher Frère,

Dans le cadre des relations d'amitié et de coopération qui unissent nos deux peuples et nos deux nations, je me fais un agréable devoir de dépêcher auprès de Votre Excellence, une délégation de deux personnes conduite par M. Fambaré Ouattara NATCHABA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et comprenant M. Agbéyomé KODJO, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité.

J'ai chargé cette délégation de Vous remettre en mains propre, la présente correspondance par laquelle je m'empresse de porter à Votre connaissance, deux informations graves qui sont de nature à troubler les relations de bon voisinage, de solidarité et de fraternité qui lient nos deux Peuples et nos deux Nations, unies au sein de la CEDEAO.

Son Excellence,
Monsieur Jerry John RAWLINGS
Président de la République du Ghana

...2

A C C R A

La première information concerne la station de radiodiffusion pirate appelée Station Liberté FM 105 que le Collection de l'Opposition Démocratique (COD II), a fait installer sur le territoire ghanéen d'où elle émet, en direction de Lomé, des nouvelles incitant le Peuple Togolais à la désobéissance civile, l'Armée au soulèvement et les travailleurs togolais à la poursuite d'une grève générale illimitée.

MM. Léopold GNININVI de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) et Edem KODJO, de l'Union Togolaise pour la Démocratie (UTD) sont les promoteurs de cette station pirate dont l'implantation sur le territoire ghanéen n'a été rendue possible que grâce à la complicité de Votre Gouvernement.

En effet, selon des renseignements concordants reçus de différentes sources et confirmés par des experts de certains pays amis du Togo, cette station est installée dans une maison sise à Aflao (Ghana) non loin des locaux des Services de Sécurité de cette ville qui assurent la protection de cette radio.

La deuxième information a trait à un plan d'agression d'un commando composé de ghanéens et de togolais, basés dans la région de ADAKLU Montains, sur la route menant d'ADIDOME à HO.

Le Major AYAMDU, le Capitaine OPONG-TETRAH, les W.O.J. KPORHA et TETEH sont les responsables de ce commando.

Selon le plan d'action qui a été arrêté, les éléments d'ADAKLU Montains seront transférés pour compter du 21 Décembre 1992 à ASSITSUARE, un Camp d'entraînement des commandos ghanéens.

C'est de ce lieu que les membres du groupe devront se rendre à Lomé par bus ou par taxis, munis chacun d'une fausse pièce d'identité togolaise.

En prévision de cette opération commando, des armes, des munitions et des explosifs ont déjà été introduits sur le territoire togolais, avec la complicité de Votre Chargé d'Affaires au Togo.

Pour la réalisation de cette agression, le Chargé d'Affaires ghanéen est en liaison permanente aussi bien avec M. MASSEME, ancien Ministre togolais, actuellement réfugié à SOVIEPE au Ghana qu'avec certains leaders de l'opposition : MM. GNININVI, KODJO et Gilchrist OLYMPIO.

Parmi les personnalités ghanéennes impliquées dans cette affaire, outre Votre Chargé d'Affaires au Togo, il y a MM. Justice TSAR Y., Chef du BNI (Service de Sécurité Ghanéen) à Aflao, MENSAN, Chef du Service des Douanes à Aflao et AKPADE, Préfet à Aflao.

Si je prends soin de Vous communiquer ces informations comme je l'ai toujours fait dans le passé et en pareilles circonstances, c'est pour éviter les conséquences dommageables qu'elles risquent d'entraîner, si nous ne réagissons pas à temps.

....5

Nos deux pays condamnés par l'histoire et la géographie à vivre ensemble et en parfaite harmonie, ne peuvent pas tolérer, à l'heure où nous sommes tous confrontés à d'énormes problèmes économiques et socio-politiques, que le territoire de l'un, serve de base pour la destabilisation de l'autre.

Notre sous-région qui est en proie à des conflits fratricides et à des affrontements qui nous éloignent des vrais problèmes du peuple doit donner l'exemple de notre maturité politique et de notre volonté d'aller vers la démocratie dans la paix, dans la tolérance, le respect du droit et des accords de non agression qui lient nos nations entre elles.

Compte tenu des antécédents douloureux que nous avons vécus dans ce domaine, je demeure persuadé que si Vous étiez en possession de ces informations concernant ces actions subversives, Vous n'auriez jamais toléré que Votre territoire en soit le cadre et que certains des hauts responsables de la diplomatie, de l'Administration et de l'armée ghanéenne, les cautionnent.

En égard à toutes ces informations dont la gravité ne Vous échappe pas, j'espère que Vous ferez prendre les dispositions qui s'imposent.

La délégation qui Vous transmet cette correspondance ayant toute ma confiance, je Vous prie d'accorder foi et crédit à tout ce qu'elle Vous dira de ma part et surtout lorsqu'elle Vous renouvellera, au nom du Peuple Togolais et en mon nom personnel, nos vœux de santé pour Vous-même et de prospérité croissante pour le peuple frère du Ghana.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Cher Frère, mes sentiments les plus cordiaux et les assurances de ma très haute considération.



SIGNÉ

Général Gnassingbé EYADEMA



FILE DAS

10 DOWNING STREET

LONDON SW1A 2AA

From the Private Secretary

14 June 1991

Dear Gov.,

David Stephen telephoned me this morning about Gil Olimpio. I understand that he is the son of the previous President of Togo (the one before Eyadema). He is a wealthy businessman in his 50s who lives in Paris but also has homes in London and New York. He disclaims any political ambitions, though David Stephen thinks that he is in touch with Togolese opposition groups. He travels a lot to Africa.

Gil Olimpio (who is a close friend of Robert Maclennan MP) has apparently told David Stephen that he would like to be in touch with you. He is apparently very concerned about the attitude of the French Government - presumably to developments in Togo. David did not want to cause difficulties by relaying Olimpio's request to see you via an open line.

I said I would pass on David Stephen's message but made no promises as to whether or how it might be followed up.

David Stephen knows enough about the way things work to realise that you may want to touch base with the Office before doing anything and that if any contact does take place it may be with a member of your staff rather than with you.

I am not copying this letter to the FCO in case you decide not to pursue the matter at all. But I, of course, have no objection if you want to send them a copy.

Equally, while I am happy to pass on David's message, I have absolutely no wish to be further involved.

Yours,
Stephen

J. S. WALL

His Excellency Sir Ewen Fergusson, K.C.M.G.

X

SUBJECT WOPS
MASTER

File CM
WFO



10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

THE PRIME MINISTER

11 December 1990

Dear Mr. President,

PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE
SERIAL No. T98/90

Thank you for your kind and warm message of
congratulations on my appointment as Prime Minister.

I welcome this opportunity to convey my own best wishes to
you. I am confident that the excellent relations which exist
between the United Kingdom and Togo will continue to flourish
in the years to come.

Your Sincerely
John Major

General Gnassingbe Eyadema

K 1012



Foreign and Commonwealth Office
London SW1A 2AH

7 December 1990

Dear Charles,

Messages of Congratulation

As requested in your recent letters, I enclose draft replies to messages of congratulation received by the Prime Minister from the following:

- ✓ General Moussa Traore, President of the Republic of Mali
- ✓ General Gnassingbe Eyadema, President of the Republic of Togo
- ✓ The Rt Hon Michael Manley MP, Prime Minister of Jamaica
- HE Dr Carlos Saul Menem, President of the Argentine Republic
- HE Dr K D Kaunda, President of the Republic of Zambia

S L Gass
[Signature]
 (S L Gass)
 Private Secretary

C D Powell Esq
10 Downing Street

Thank you for your kind and warm message of
congratulations on my appointment as Prime Minister.

I welcome this opportunity to convey my own best wishes
to you. I am confident that the excellent relations which
exist between the United Kingdom and Togo will continue to
flourish in the years to come.

a

General Gnassingbe Eyadema
President of the Republic of Togo

SUBJECT: LA MAJORA
O/S

copy to Po/No 10
Downing St

297711 PDRME G
5201 PREREP TG

ETAT
PRESIREPUBLITOGO LOME

A SON EXCELLENCE
MONSIEUR JOHN MAJOR
PREMIER MINISTRE DE GRANDE BRETAGNE
LONDRES

464/90/T/PR.-

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

PRIME MINISTER
PERSONAL MESSAGE
SERIAL No. T5c/20

C'EST AVEC UN REEL PLAISIR QU'AYANT APPRIS VOTRE
BRILLANTE ELECTION AU POSTE DE PREMIER MINISTRE, JE VOUDRAIS
AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS, DE SON PARTI D'UNION NATIONALE,
LE "RASSEMBLEMENT DU PEUPLE TOGOLAIS", AU NOM DE MON GOU-
VERNEMENT ET EN MON NOM PERSONNEL, VOUS ADRESSER NOS TRES
VIVES ET CHALEUREUSES FELICITATIONS.

NOUS FORMONS LE VOEU QUE, SOUS VOTRE MANDAT, VOTRE
GRAND ET BEAU PAYS MU PAR LA VOLONTE COMMUNE DE TOUS SES
FILS DE BATIR UNE NATION DIGNE ET PROSPERE, PUISSE POURSUI-
VRE SES EFFORTS DANS LA VOIE DU PROGRES.

AU SEUIL DE LA NOUVELLE ERE QUI S'OUVRE POUR VOTRE
PAYS, NOUS SOUHAITONS VIVEMENT VOIR SE RAFFERMIR D'AVANTAGE
LES LIENS TRADITIONNELS QUI UNISSENT NOS DEUX PEUPLES ET
NOS DEUX NATIONS.

AVEC NOS VOEUX LES MEILLEURS DE SANTE, DE PAIX ET DE
BONHEUR, JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
LES ASSURANCES DE MA TRES HAUTE CONSIDERATION.

GENERAL GNASSINGEE EYADEMA
PRESIDENT-FONDATEUR DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE TOGOLAIS
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

TRIS LE 04/12/90 A 11200

297711 PDRME G
5201 PREREP TGMM

Subject: *cc/s*
MATRU

C: /WPDOCS/FOREIGN/
E/AOEMA (EAM)

cc FCO



10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

THE PRIME MINISTER

15 November 1990

PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE
SERIAL No. T254/a0

Dear Mr. President,

Thank you for your letter of 5 November about the candidature of Mr Atsu-Koffi Amega for election to the International Court of Justice.

I am most grateful to your Excellency for drawing my attention to Mr Amega's candidature. I can assure you that my Government will give it most careful consideration. It is not our normal practice, however, to reveal how we vote in elections to the International Court of Justice.

Yours sincerely

Raymond Thatcher

His Excellency General Gnassingbe Eyadema

me

RESTRICTED

cepl



Foreign and Commonwealth Office

London SW1A 2AH

14 November 1990

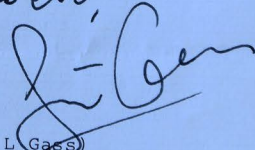
Dear Charles,

Letter from President of Togo to the Prime Minister:
Togolese Candidate to the International Court of Justice

The President of Togo has sent a message to the Prime Minister (copy of telegram enclosed) seeking UK support for the Togolese candidate to the ICJ. I enclose a draft reply on standard lines.

The election, which will be for five of the fifteen seats on the ICJ, will take place on 15 November. Although there is no formal geographical distribution of the seats, in practice there is an unwritten understanding which means that one of the five seats becoming vacant should be filled by an African candidate. There are six African candidates; one each from Senegal, Ghana, Sudan, Togo and two from Madagascar. The Togolese candidate is not as well qualified as either the Senegalese or Ghanaian candidates, one of whom is likely to be our preferred choice.

The UK judge on the ICJ, Sir Robert Jennings, will be standing for re-election. Before entering their own candidate the Togolese had sent a note stating that they would support Sir Robert.

Yours ever,


(S L Cass)
Private Secretary

C D Powell Esq
10 Downing Street

RESTRICTED

DRAFT LETTER FROM THE PRIME MINISTER

TO His Excellency
General Gnassingbe Eyadema
President of Togo

Republic of

12 November 1990

To him

CBP

Thank you for your letter of 5 November about the candidature of Mr Atsu-Koffi Amega for election to the International Court of Justice.

I am most grateful to your Excellency for drawing my attention to Mr Amega's candidature. I can assure you that my Government will give it most careful consideration. It is not our normal practice, however, to reveal how we vote in elections to the International Court of Justice.

15 NOVEMBER 1890



1890

PRIME MINISTER'S *Hand for advice*

PERSONAL MESSAGE *f hand*

SERIAL No. T244A/90

297711 PRDRME G
5201 PREREP TG

ETAT
PRESIREPUELITOGO LOME

A SON EXCELLENCE
MADAME MARGARET THATCHER
PREMIER MINISTRE DE GRANDE BRETAGNE
LONDRES

Mr Richards

A ch

*SUBJECT CC MASTER
OFS*

MADAME LE PREMIER MINISTRE,

DANS LE CADRE DES EXCELLENTES RELATIONS D'AMITIE ET DE COOPERATION QUI EXISTENT ENTRE NOS DEUX PEUPLES ET NOS DEUX NATIONS, JE ME FAIS UN AGREABLE DEVOIR DE VOUS ANNONCER QUE LE TOGO A PRESENTE LA CANDIDATURE DE MONSIEUR ATSU-KOFFI AMEGA A LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE DE LA HAYE.

NE LE 22 MARS 1932 EN REPUBLIQUE TOGOLAISE, MONSIEUR AMEGA EST UN MAGISTRAT CONFIRME QUI A EXERCE DE HAUTES FONCTIONS JURIDICTIONNELLES ET POLITIQUES. IL EST ACTUELLEMENT PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DU TOGO. ANCIEN MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL, ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, MONSIEUR AMEGA A ETE AUSSI REPRESENTANT DU TOGO AUPRES DES NATIONS-UNIES OU IL A SIEGE AU CONSEIL DE SECURITE.

MAGISTRAT DE GRANDE VALEUR, M. AMEGA QUI A UNE LONGUE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE A FAIT PREUVE DANS L'EXERCICE DE TOUTES SES FONCTIONS D'UNE RARE EFFICACITE ET S'EST REVELE SUTOUT UN HOMME D'UNE PROBITE, D'UNE INTEGRITE ET D'UNE LOYAUTE QUI NE MERITENT QU'ÉLOGES.

COMPTE TENU DE SES QUALITES, JE SUIS PERSUADE QUE L'ELECTION DE M. AMEGA A LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE DE LA HAYE NE PEUT QUE REHAUSSER LE PRESTIGE ET RENFORCER L'ESPOIR QUE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE PLACE EN CETTE INSTITUTION DE L'O.N.U.

AUSSI, VOUS SERAIS-JE PARTICULIEREMENT RECONNAISSANT DES INSTRUCTIONS QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A VOS SERVICES COMPETENTS AFIN QUE, LE MOMENT VENU, VOTRE PAYS SOUTIENNE LA CANDIDATURE DE MONSIEUR ATSU-KOFFI AMEGA.

JE NE DOUTE PAS QUE, COMME PAR LE PASSE, VOTRE PAYS APPORTERA SON APPUI AU CANDIDAT TOGOLAIS ET, DANS CETTE ATTENTE, JE VOUS PRIE D'AGREER, MADAME LE PREMIER MINISTRE, LES ASSURANCES DE MA TRES HAUTE CONSIDERATION.

GENERAL GNASSINGBE EYADEMA
PRESIDENT-FONDATEUR DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE TOGOLAIS



SUBJECT cc OPS
MASTER FILE
LPO

PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE TO DOWNING STREET
SERIAL No. T3/88 LONDON SW1A 2AA

THE PRIME MINISTER

11 January 1988

Dear Mr. President.

Thank you for your recent telegram about the proposed European Community Action Programme to combat pollution of the environment by cadmium.

The Action Programme was one of the subjects for discussion by Community Environment Ministers at the 3 December Council in Brussels. Our support at this meeting for the measures envisaged was based on growing evidence of the accumulation of cadmium in the environment and of its proven toxicity. I can, however, assure you that the proposals recognise that any action needed to be taken should be based on a proper scientific and technical evaluation of the ways in which human health and the environment are affected by cadmium.

Yours sincerely
Raymond Walker

His Excellency General Gnassingbe Eyadema.

24/da



10 DOWNING STREET

PRIME MINISTER

Background to the draft
reply below is in the FCO
letters at Flag A.

N.L.W.

N. L. WICKS

4 January 1988

Accjfc



Foreign and Commonwealth Office

London SW1A 2AH

4 January 1988

Dear Charles

Cadmium: Telegram from the President of Togo

Thank you for your letter of ^{14p.} 23 December and for the enclosed (undated) telegram from General Eyadema.

Edyadema's telegram echoes the letter which President Diouf of Senegal sent the Prime Minister in November on this issue (your letter of 30 November). There have been no developments on the Community Action Programme on cadmium since my letter to you of 8 December (copy enclosed). I therefore enclose a draft reply from the Prime Minister along much the same lines as her letter of 9 December to President Diouf.

I am copying this letter to Robin Young and Alison Brimelow.

Sans on

(R N Culshaw) *Adrian*
Private Secretary

C D Powell Esq
PS/10 Downing Street

17

→ MAGD



Foreign and Commonwealth Office

London SW1A 2AH

*we spoke
Miss Abbott - Watt
to know me re 9/11/87*

8 December 1987

*(Approved copy of the draft sent)
PM letter 11/11/87*

Dear Charles

12/9/87

MRE 021/34	
REGISTERED DOCUMENT No. 69	
10 DEC 1987	
REGISTRY	
PA	Action Taken

Cadmium: Letter from the President of Senegal

Thank you for your letter of 30 November.

Cadmium is a toxic element used in pigments, batteries and plating of other metals. It is also a naturally occurring contaminant of many phosphate rocks. The Commission's draft Action Programme, which was discussed at the Environment Council on 3 December, outlines measures for the control of cadmium, including monitoring emissions and concentrations, restrictions on use, incentives for recycling and assistance to certain ACP countries to reduce levels in their phosphate fertiliser products. The measures are to be based on scientific evaluation of the effects of cadmium on human health and the environment. The Senegalese and Togolese have been lobbying energetically against any controls because they produce phosphate fertilisers with a high cadmium content and export them to EC member states.

Community consideration of this item is still at an early stage, and it is not yet possible to say how much if any weight can be given to the economic effect on phosphate exporting countries in considering what measures the Community may adopt. The text of a draft Resolution on a Community Action Programme was agreed at the Environment Council on 3 December. It will be adopted after all reserves have been lifted (the UK has a House of Lords' scrutiny reserve on the draft). But there is no reason not to give President Diouf the assurance he seeks that decisions will be based firmly on the scientific evidence: that is exactly the approach to which the draft Resolution commits us.

I enclose a draft reply for the Prime Minister to send to President Diouf.

I am copying this letter, as you did yours, to Robin Young (DOE).

Yours ever,
L Parker
(L Parker)
Private Secretary

C D Powell Esq
10 Downing Street



Wle M

No Ack

10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

From the Private Secretary

23 December 1987

BF))

I enclose a copy of a telegram to the Prime Minister from the President of Togo about a European Community regulation dealing with levels of cadmium in phosphate. I should be grateful for a draft reply.

I am copying this letter and enclosure to Alison Brimelow (Department of Trade and Industry).

C D POWELL

Lyn Parker, Esq.,
Foreign and Commonwealth Office

cc

PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE
SERIAL NO T239/87

SUBJECT COPIES
MASTER

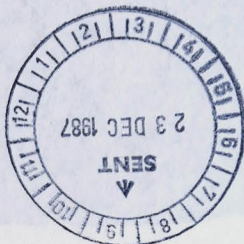
8836/23

Ps / N° 10 Downing St -

297711 PRDRME G
5201 PREREP TG

ETAT PRIORITE
PRESIREPUBLITOGO LOME

A SON EXCELLENCE
MADAME MARGARET THATCHER
PREMIER MINISTRE DE GRANDE BRETAGNE
LONDRES



1003/87/T/PR.-

MADAME LE PREMIER MINISTRE,

C'EST AU NOM DES RELATIONS CONFIANTES D'AMITIE ET DE SOLIDARITE QUI ONT TOUJOURS UNI LA GRANDE BRETAGNE ET LE TOGO, ET SURTOUT DE L'INTERET CROISSANT QUE VOTRE GOUVERNEMENT PORTE AUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE PAYS, QUE JE ME FAIS L'AGREABLE DEVOIR D'APPELER VOTRE HAUTE ATTENTION SUR LES CONSEQUENCES NEFASTES QU'AURA SUR NOS ECONOMIES LE PROJET DE RESOLUTION ACTUELLEMENT A L'ETUDE A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET RELATIVE A LA REGLEMENTATION DU CADMIUM DANS LES ENGRAIS PHOSPHATES.

AU MOMENT OU LES EFFORTS DE REDRESSEMENT QUE NOUS AVONS ENGAGES COMMENCENT A DONNER DES RESULTATS PROMETTEURS GRACE AUX SOUTIENS QUE NOUS TROUVONS APRES DES ETATS DE LA COMMUNAUTE, IL SERAIT REGRETTABLE QU'UNE MESURE PEU MURIE VIENNE PARALYSER NOTRE ELAN.

EN EFFET, LE PROJET DE RESOLUTION A L'ETUDE AU NIVEAU DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES VISE A METTRE EN PLACE UNE REGLEMENTATION DANS L'IMPORTATION DE NOS PHOSPHATES CAR LE CADMIUM CONTENU DANS LES ENGRAIS PHOSPHATES EST ASSIMILE A UN AGENT DE POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT.

L'ADOPTION D'UN TEL PROJET DE RESOLUTION PAR LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ENTRAINDERAIT POUR NOTRE PAYS DES EFFETS NEFASTES AUX CONSEQUENCES INCALCULABLES, DANS LA MESURE OU L'ECONOMIE TOGOLAISE EST TRIBUTAIRE DES PHOSPHATES, PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS POUR NOTRE PAYS.

OR, UNE TELLE REGLEMENTATION SUR LA TENEUR EN CADMIUM
DES ENGRAIS PHOSPHATES PRESENTERAIT UN CARACTERE PREMATURE
ETANT DONNE QU'AU STADE ACTUEL, CE PROJET NE PREND PAS EN
COMPTE LES DONNEES SCIENTIFIQUES ET OBJECTIVES CONNUES.

IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LES RECHERCHES SOIENT POUR-
SUIVIES ET QUE LES EXPERTS DES PAYS PRODUCTEURS, NOTAMMENT
CEUX DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES PRODUITS PHOS-
PHATES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST Y SOIENT ASSOCIES.

EN ATTENDANT, JE SUIS PERSUADE, COMPTE TENU DE LA
GRAVITE DE CE PROBLEME, QUE VOUS Y PORTEREZ UNE ATTENTION
TOUTE PARTICULIERE ET RECOMMANDEREZ A VOS PARTENAIRES DE
LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE UNE SUSPENSION DE
CETTE RESOLUTION QUI METTRAIT EN PERIL NOS ECONOMIES.

VEUILLEZ AGREER, MADAME LE PREMIER MINISTRE, L'ASSU-
RANCE DE MA TRES HAUTE CONSIDERATION.

GENERAL GNASSINGBE EYADEMA
PRESIDENT-FONDATEUR DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE TOGOLAIS
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

TRIS LE 23/12/87 A 0825

297711 PRDRME G
5201 PREREP TGMM
297711 PRDRME G

CCPE



Le Président de la République

n° 588/PR.

Lomé, le

23 DEC. 1987

Madame le Premier Ministre,

C'est au nom des relations confiantes d'amitié et de solidarité agissantes qui ont toujours animé la France et le Togo, et surtout de l'intérêt croissant que votre Gouvernement porte aux problèmes de développement de notre pays, que je me fais l'agréable devoir d'appeler votre haute attention sur les conséquences néfastes qu'aura sur nos économies le projet de résolution actuellement à l'étude à la Communauté et relatif à la réglementation du cadmium dans les engrais phosphatés.

Sous votre haute direction, le Gouvernement Britannique conduit une politique de solidarité nationale ; joue un rôle de catalyseur dans la recherche de solutions à la crise économique qui frappe durement nos pays.

Mais au moment où les efforts de redressement que nous avons engagés commencent à donner des résultats prometteurs grâce aux soutiens que nous trouvons auprès des Etats de la Communauté, il serait regrettable qu'une mesure peu murie vienne paralyser notre élan.

Son Excellence
Madame Margaret THATCHER
PREMIER MINISTRE de
GRANDE BRETAGNE
10, Downing Street,

.../...

L O N D R E S

En effet, le projet de résolution à l'étude au niveau de la Communauté Economique Européenne vise à mettre en place une réglementation de l'importation de nos phosphates, car elle assimile le cadmium contenu dans les engrais phosphatés à un agent de pollution de l'environnement.

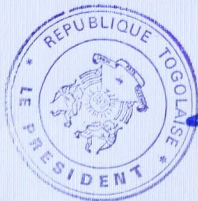
Comme vous vous en doutez, l'adoption d'un tel projet de résolution par la Communauté Economique Européenne entraînera pour le Togo des effets néfastes aux conséquences incalculables, dans la mesure où l'économie togolaise est tributaire des phosphates, principale source de revenus pour notre pays.

Cette réglementation sur la teneur en cadmium des engrais phosphatés présente à notre avis un caractère prématuré, étant donné qu'au stade actuel ce projet ne prend pas en compte les données scientifiques et objectives connues.

Il serait souhaitable que les recherches soient poursuivies à tous les niveaux et que les experts des pays producteurs, notamment ceux de l'Association pour la Promotion des Produits Phosphatés de l'Afrique de l'Ouest, y soient associés.

En attendant, je suis persuadé, compte tenu de la gravité de ce problème et de l'intérêt que vous avez toujours accordé aux sujets ayant trait au développement et à la promotion de nos Etats, que vous y porterez une attention toute particulière et recommanderez à vos partenaires de la Communauté Economique Européenne la suspension de cette résolution dont l'adoption et la mise en application mettraient en péril nos économies.

Veillez agréer, Madame le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.



17
Général GNASSINGBE EYADEMA.



29 XII

AM 97



10 DOWNING STREET
LONDON SW1A 2AA

From the Private Secretary

4 November 1986

I enclose a copy of a letter to the
Prime Minister from the President of the
Republic of Togo. No reply is required.

(Charles Powell)

Colin Budd, Esq.,
Foreign and Commonwealth Office.

SFW

ccfc



AMBASSADE
DE LA
RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
LONDRES

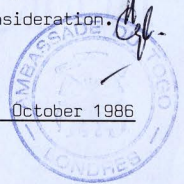
UNION-PAIX-SOLIDARITÉ

105/ATL/SP/86

The Embassy of the Republic of Togo accredited to the Court of St James's presents its compliments to the Foreign and Commonwealth Office and has the honour to request the latter to kindly transmit the enclosed envelope to the addressee, The Rt. Hon. Mrs. Margaret THATCHER, the Prime Minister.

The Embassy of the Republic of Togo thanks the Foreign and Commonwealth Office for its intervention and avails itself of this opportunity to renew to it the assurance of its highest consideration.

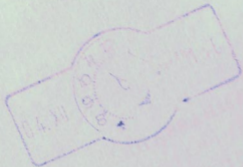
London, 31 October 1986



FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE

LONDON

SW1A 2AH



SUBJECT CC MASTER
OPS



PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE
SERIAL No. T1908/86

Le Président de la République

N° 515 /PR.

LOME, 29 October 1986.

Dear Prime Minister,

I would like to express to you, on behalf of the People of Togo, on behalf of my Government and on my own behalf, our most grateful sentiments for the very comforting message you sent to me following the terrorist aggression that occurred in our Capital City in the night of 23-24 Septembre 1986.

Your message was very encouraging for the People of Togo and particularly for ourselves who have had, in these painful events to better appreciate your attachment to the peace and security in our sub-region, and to the friendship and solidarity between our peoples and our countries.

Now that the situation is calm again, I am very pleased to give you here a brief summary of what happened.

His Excellency
Mrs Margaret THATCHER
PRIME MINISTER OF
GREAT BRITAIN

.../...

L O N D O N

In fact, in the night of 23 September 1986, a heavily armed terrorist commando came from GHANA and advanced by infiltration into our Capital, with the mission of making attempts on our lives, to destabilise the Regime and to take control of certain strategic places, namely the National Broadcasting House, the "Camp R.I.T." at TOKOIN (Army Barracks), the Camp of "Gendarmerie Nationale", the Camp of "Force d'Intervention Rapide".

Thanks to the quick intervention of the Togolese Security Forces, 19 terrorists have been arrested, 8 have been disabled. The others succeeded in getting back to the territory where they came from. The aggressors killed seven persons including women and children in majority among the civilian population.

An impressive war material has been seized on the assailants (rocket-launchers, rockets, rifles, hand-guns, grenades, a lot of ammunitions, two vehicles and more than 110 kg of explosives).

The aggressors entered our country aboard several Ghanaian vehicles among which a Patrol NISSAN with GG 7835 as number-plate.

In order to elude the vigilance of our security Forces, some members of the Commando abandoned their vehicle to seize by force civilians' cars.

The Land Rover is the vehicle in which were six commandoes wearing helmets and battle-dresses, all members of the regular Army of GHANA, and whose mission was to take control of the National Broadcasting House. Five of them have been shot dead and their vehicle put out of use. Two of

The investigation, started immediately, permitted to establish, with proofs in support of the case, that all the prisoners from various nationalities, have been recruited, trained in the military barracks of GHANA and have completed their military training in BURKINA-FASO, officered by Burkinabe soldiers.

Some of them, specialized in the use of bombs, have, already in 1985, perpetrated crimes at various places of the Capital.

One of these terrorists who failed to commit his crime in 1985 at the Central Post Office (P.T.T.) because of the intensified security measures around public buildings, has dissimulated his bomb since that time in a hiding-place where he led the security service agents to unearth it.

This attempt of destabilisation the principal instigators of which are the sons of OLYMPIO, backed up by the Ghanaian Government, was the object of a number of letters I sent, from 3 July 1984, to President RAWLINGS to draw his attention on the programme of action set up by GILCHRIST and BONITO OLYMPIO with a view of committing sabotages in the Capital, making an attempt on my life and staging a Coup with the support of soldiers of the Ghanaian Army.

In spite of all information we provided the Ghanaian authorities with on the said programme of action, they have not found it necessary to take any measure to prevent its realisation which started since 1985.

As you see, the Community we have created in the sub-region and in which we desire to live in peace, in all security and in close solidarity, would not fulfil its vocation if one member State could raise without impunity

.../...

an army of aggressors to destabilise another one.

The aggression our Capital has been a victim of is a sheer manifestation of jealousy and determination of the enemies of our country who have not succeeded in imposing on us their marxist ideologies and who are suffering to see the Togolese People united, happy and responsible on the way of the political and economic liberalism they have chosen.

But, the events which occurred and the supports we got from everywhere, and mainly from your great country, proved to us that we are not alone and that we are on the good way.

In renewing my sincere thanks to you, please accept, Dear Prime Minister, the assurances of my highest consideration.



Général GNASSINGBE EYADEMA.



an army of oppressors to destabilize
The aggression of Capital has
shortly... nation of... and be
examples of our country who have not
as their... ideologies and who are
the... people united, they
way of the...



Le Président de la République

N° 5-15/PR.

Lomé, le 22 Octobre 1986.

Madame le Premier Ministre,

Je voudrais, au nom du peuple Togolais, au nom de mon Gouvernement et en mon nom personnel, Vous exprimer nos sentiments de vive gratitude pour le message très encourageants que vous m'avez adressé, à la suite de l'agression terroriste qui a eu lieu dans notre capitale, dans la nuit du 23 au 24 Septembre 1986.

Votre message a été d'un grand réconfort pour le peuple togolais et particulièrement pour nous-même qui avons eu, en ces circonstances pénibles, à mieux apprécier votre attachement à la paix et à la sécurité dans notre sous-région et à l'amitié et à la solidarité entre nos peuples et nos nations.

A présent que la situation est redevenue calme, je me fais un agréable devoir de Vous donner ici un bref aperçu des évènements survenus.

Son Excellence
Madame Margaret THATCHER
PREMIER MINISTRE DE
GRANDE BRETAGNE
10, Downing Street,

L O N D R E S

.../...

En effet, dans la nuit du 23 Septembre 1986, un commando terroriste puissamment armé et venu du Ghana, s'est infiltré dans notre capitale, avec mission d'attenter à notre vie, de destabiliser le régime et de prendre le contrôle de certains points stratégiques dont la Radio nationale, le Camp du Régiment Interarmes de Tokoin, le Camp de la Gendarmerie, le Camp de la force d'Intervention Rapide.

Grâce à la promptitude de l'intervention des forces de sécurité togolaises, dix-neuf terroristes ont été faits prisonniers, huit ont été mis hors de combat. Les autres ont réussi à regagner le territoire d'où ils sont venus. Les agresseurs ont fait sept morts parmi la population civile, dont la plupart sont des femmes et des enfants.

Sur les assaillants, il a été saisi un impressionnant matériel de guerre (des lance-roquettes, des roquettes, des fusils, des pistolets automatiques, des grenades, un lot important de munitions, deux véhicules et plus de cent dix kilos d'explosifs). Les agresseurs sont entrés à bord de plusieurs véhicules ghanéens dont une Patrol NISSAN immatriculée GG.7835.

Afin de tromper la vigilance des forces de sécurité, certains membres du Commando ont abandonné leur véhicule pour réquisitionner de force les voitures des civils.

La Land Rover est le véhicule à bord duquel se trouvaient six commandos, casqués et en treillis, tous membres de l'armée régulière du Ghana et qui avaient pour mission de prendre le contrôle de la radio. Cinq ont été abattus et le véhicule mis hors d'usage. Deux de ces cadavres avaient encore sur eux leur carte d'identité militaire et de rationnement de l'armée ghanéenne.

L'enquête aussitôt ouverte a permis, preuves à l'appui, d'établir que tous les prisonniers, de plusieurs nationalités, ont été enrôlés, formés dans les camps militaires du Ghana et ont complété cette formation militaire au Burkina-Faso, encadrés par des soldats Burkinabés.

Certains d'entre eux, spécialisés dans le maniement des explosifs, ont déjà, en 1985, commis des attentats à divers points de la capitale.

L'un de ces terroristes qui n'a pu commettre son forfait en 1985, dans l'hôtel des P.T.T. en raison du renforcement des mesures de sécurité autour des édifices publics, a, depuis cette date, dissimulé sa bombe dans une cache où il a conduit les services de sécurité pour la déterrer.

Cette entreprise de destabilisation dont les principaux instigateurs sont les fils Olympio, appuyés par le Gouvernement ghanéen, a fait l'objet de nombreuses correspondances que j'ai adressées, à partir du 3 Juillet 1984, au Président RAWLINGS, pour attirer son attention sur le programme d'action arrêté par Gilchrist Olympio en vue de commettre des sabotages dans la capitale, d'attenter à ma vie et de faire un coup de force avec le concours des soldats de l'armée ghanéenne.

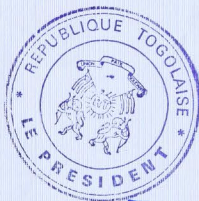
Malgré toutes les informations que nous avons fournies aux autorités ghanéennes sur ce programme d'action, elles n'ont cru devoir prendre aucune mesure pour empêcher sa réalisation qui a commencé dès 1985.

Comme Vous le constatez, la Communauté que nous formons dans la sous-région et au sein de laquelle nous entendons vivre en paix, en toute sécurité et en étroite solidarité, manquerait à sa vocation si un état membre devait lever impunément une armée d'agresseurs pour destabiliser l'autre.

L'agression dont notre capitale a été victime n'est que la manifestation de la jalousie et de la volonté des ennemis de notre nation qui n'ont pas réussi à nous imposer leurs idéologies marxistes et qui souffrent de voir le peuple Togolais, uni, heureux et solidaire dans la voie du libéralisme politique et économique qu'il a choisie.

Mais les événements survenus et les soutiens qui nous sont parvenus de partout et surtout de votre grand pays, nous ont prouvé que nous ne sommes pas seuls et que nous sommes dans la bonne voie.

En Vous renouvelant mes sincères remerciements, je Vous prie d'agréer, Madame le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.



17
Général GNASSINGBE EYADEMA.

SUBJECT

cc OPS
Master.



File
PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE
SERIAL No. 165^A 185

10 DOWNING STREET

THE PRIME MINISTER

16 September 1985

Yea H. President.

Thank you for your letter of 31 August, which I have read with great concern, about the recent bombing incidents in Lome. I am relieved that these outrages have not resulted in injury or loss of life.

I can assure you that the British Government will do everything in its power to prevent the planning or carrying out of terrorist incidents in the United Kingdom or elsewhere. I am passing the information contained in your letter to the relevant authorities in this country, with instructions that a full investigation should be carried out. You will appreciate, I am sure, that this may take some time. I am grateful to you for bringing the matter to my attention.

Please accept, Excellency, the assurance of my highest consideration.

Yours sincerely

Margaret Thatcher

His Excellency General Gnassingbe Eyadema

JA

010
CONFIDENTIAL



Foreign and Commonwealth Office

London SW1A 2AH

13 September 1985

Dear Charles,

Letter from President Eyadema of Togo to the
Prime Minister about recent bomb incidents in
Lome

The Togolese Embassy have asked us to pass on the enclosed letter from President Eyadema to the Prime Minister.

Background

The background is that at 02.30 on 17 August a bomb exploded at the Lome Headquarters of the Rassemblement du Peuple Togolaise (RPT), the country's only political party. Two other bombs exploded elsewhere in Lome on the same morning. Slight damage resulted but no one was hurt. Some days later a fourth bomb damaged the social security building in Lome and a fifth was found at the airport and exploded harmlessly in a nearby field. No injuries were caused.

On 28 August the Minister of the Interior made a statement saying the bombings were the work of terrorists and not of political opponents of the President. One person has been arrested in connection with the incidents. There has been a demonstration by several thousand people in support of President Eyadema.

The Olympio brothers mentioned in Eyadema's letter are the sons of Togo's first President, Sylvanus Olympio, who died, reputedly at the hands of Eyadema, in a January 1963 coup d'etat which resulted in the establishment of a coalition Government under Nicolas Grunitzky.

Four years after the murder of Sylvanus Olympio, the former Sergeant Eyadema, who had meanwhile risen in rank to Lieutenant-Colonel, overthrew Grunitzky in a military coup. The government, constitution, national assembly and political parties were all abolished. In December 1967 Eyadema founded the RPT. Since then there has been relative stability under his firm, at times ruthless, control. Some slight liberalisation has taken place with the re-introduction in 1979 of the national assembly, for which (in March 1985) voters were for the first time offered a choice of candidates, though all were RPT members.

Our High Commission in Accra (we have no post in Togo) have

/not

CONFIDENTIAL



not been able to identify the bombers. It is possible that the incidents have been inspired by dissident Togolese exiles. They may equally reflect restlessness by Togolese citizens under Eyadema's uncompromising rule and the rigours of an austere economic recovery programme.

We have asked the appropriate agencies to run a trace on the Olympio brothers. One report has confirmed that they have been involved in previous attempts to arrange the assassination of Eyadema through notorious British mercenaries, and that warnings of assassination attempts were conveyed to Eyadema in 1977 and 1983. Full details on these points and on their current whereabouts and activities are not yet available, but this need not delay the Prime Minister's reply.

The draft reply is deliberately phrased to assure the President that his letter is receiving serious attention while at the same time avoiding a specific commitment to send a follow-up message.

I suggest that a reply on the lines of the attached draft be sent via the Togolese Embassy in London.

Yours ever,

Colin Budd

(C R Budd)
Private Secretary

C D Powell Esq
10 Downing Street

DRAFT: minute/letter/teleletter/despatch/note

TYPE: Draft/Final 1+

FROM:

Reference

Prime Minister

DEPARTMENT:

TEL. NO:

SECURITY CLASSIFICATION

TO:

Your Reference

- Top Secret
- Secret
- Confidential
- Restricted
- Unclassified

His Excellency General Gnassingbe Eyadema
 President of the Republic of Togo
 LOME

Copies to:

81

PRIVACY MARKING

SUBJECT:

.....In Confidence

Thank you for your letter of 31 August, which I have read with great concern, about the recent bombing incidents in Lome. I am relieved that these outrages have not resulted in injury or loss of life.

CAVEAT.....

I can advise you with the British Government
~~Her Majesty's Government utterly condemns such activities~~ and will do everything in its power to prevent the planning or carrying out of terrorist incidents in the United Kingdom or elsewhere. I am passing the information contained in your letter to the relevant authorities in the country, with instructions that a full investigation should be carried out. You will appreciate, I am sure, that this may take some time. I am grateful to you for bringing the matter to my attention.

Please accept, Excellency, the assurance of my highest consideration.

Ch.

Enclosures—flag(s).....

SUBJECT
CCOPS
Master.



PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE
SERIAL No. T157A/85

Le Président de la République

Lomé, le 31 août 1985

N° 304/PR.-

Madame le Premier Ministre,

Je me fais un agréable devoir, compte tenu de la qualité exemplaire des relations d'amitié et de coopération que l'histoire a tissées entre nos deux peuples et nos deux nations, de porter à votre haute connaissance les informations sur les actes terroristes qui ont été commis dans notre capitale ces derniers temps.

En effet, des charges déposées dans des édifices publics ont explosé en plusieurs points de la ville, n'entraînant heureusement que des dégâts matériels.

Selon les informations recueillies, ces explosions sont commanditées par Bonito OLYMPIO qui réside tantôt à LONDRES tantôt à ACCRA et son frère Gilchrist OLYMPIO qui vit en FRANCE.

SON EXCELLENCE
Madame Magaret TCHATCHER
PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE

L O N D R E S

.../2

Ces derniers effectuent des missions fréquentes au GHANA où ils recrutent des hommes de main pour l'exécution de leurs plans de sabotage.

Comme vous le savez, les frères OLYMPIO et leurs complices ne sont pas à leur premier acte. En 1977 ils ont recruté des mercenaires pour faire un coup de force au Togo avec la complicité des services ghanéens de Sécurité. Leur projet a été éventé, grâce au Gouvernement américain qui nous a alertés à temps. Jugés par contumace en 1979 avec leurs complices en fuite, ils ont été condamnés à mort par les Tribunaux togolais.

Leur tentative de coup de force ayant échoué, ils ont mis au point, en juin 1984, un autre plan d'action pour le recrutement de soldats ghanéens qui devront venir au Togo pour saboter par explosifs certains centres vitaux du pays.

Dès que ces informations ont été portées à notre connaissance, j'ai aussitôt dépêché auprès des autorités ghanéennes, une délégation conduite par mon Ministre de l'Intérieur qui a remis au Capitaine RAWLINGS, le 4 juillet 1984, la correspondance dont je vous communique ci-joint une copie et qui retrace en détail le plan mis au point par les fils OLYMPIO.

Comme vous pouvez le constater, ce sont les objectifs visés dans le plan d'action de 1984 que les frères OLYMPIO commencent à attaquer avec les explosions qui ont eu lieu dans notre capitale.

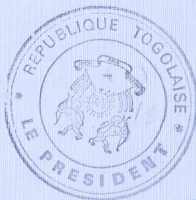
Un Togolais, à leur solde, Monsieur LOSSOU, résidant à Paris a envoyé le 9 août 1985 au Togo, dans le cadre de l'exécution de ce plan de sabotage, le document secret de mise de feu par explosif dont je vous fais tenir ici une photocopie.

Devant la gravité de ces actes terroristes qui menacent dangereusement la paix dans la sous-région et, fidèle à notre politique de dialogue et de concertation, j'ai de nouveau dépêché, le 28 août 1985, auprès du Chef de l'Etat ghanéen, une délégation conduite par mon Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour lui remettre un message et l'inviter à prendre les mesures qui s'imposent pour se conformer aux termes des accords de non agression que nous avons conclus dans le cadre de la CEDEAO et qui stipulent que chaque Etat membre s'engage à ne pas commettre, encourager ou soutenir des actes de subversion, d'hostilité, d'agression contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des autres Etats membres.

J'ai jugé nécessaire de vous tenir informé de cette situation afin qu'ensemble nous conjuguions nos efforts pour déjouer l'entreprise criminelle des frères OLYMPIO et éviter que votre pays auquel le TOGO est lié depuis de longue date ne soit utilisé comme base d'actions terroristes contre notre nation.

Je reste persuadé, connaissant votre attachement à la paix et à la sécurité, que votre Gouvernement n'hésitera pas à prendre les mesures appropriées qui s'imposent.

Veillez agréer, Madame le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Général GNASSINGBE EYADEMA



Le Président de la République

Lomé, le 3 JUILLET 1984.

N° 218/PR.-

Monsieur le Président et Cher Frère,

Dans le cadre des relations d'amitié et de fraternité qui ont toujours uni nos deux peuples et nos deux nations, je me fais un devoir d'appeler votre haute attention sur les activités subversives qu'un groupe d'exilés togolais, résidant au Ghana, ont programmées en vue de commettre des sabotages au Togo et de réaliser un coup de force avec le concours de soldats ghanéens.

En effet, selon des informations de source sûre qui nous sont parvenues, les exilés togolais, avec à leur tête MM. Bonito OLYMPIO et son frère Gilchrist OLYMPIO projettent de déclencher au Togo un coup de force. Cette opération devra se réaliser avec l'appui d'hommes de main à recruter au sein de l'armée ghanéenne et des anciens combattants.

Son Excellence
Le Capitaine d'Aviation
Jerry John RAWLINGS
PRESIDENT DU CONSEIL PROVISOIRE DE
DEFENSE NATIONALE DU GHANA
CHEF DE L'ETAT

A C C R A

.../...

Le groupe se propose également de lancer des commandos pour saboter certains centres vitaux de notre pays, à savoir la Maison du R.P.T., l'Hôtel du 2 Février, la Station électrique de LOME, etc... etc...

Pour mener à bien cette opération, le groupe a acquis six véhicules Patrol Datsun et deux Lancer.

Un ancien officier des F.A.T., du nom d'AGBODON, réformé de l'armée pour inconduite, auteur d'un hold up commis chez les Indiens à Lomé et actuellement recherché par les services de l'Interpol a été récupéré par M. Bonito OLYMPIO pour coordonner cette opération.

Cet ancien officier qui n'hésite pas à entrer en contact avec ses camarades officiers qui ont été réformés le même jour que lui, pour le même motif, affirme sans la moindre discrétion que le Gouvernement Ghanéen a promis de les aider militairement et matériellement pour renverser bientôt le régime togolais.

Lors de son dernier séjour à AFLAO, M. AGBODON a confié à ses camarades officiers que les preuves matérielles du soutien que l'armée ghanéenne apporte au groupe qu'il dirige constituent les explosions de grenade et de roquettes qui se sont produites en territoire togolais dans le quartier nord de Lomé Tokoin Casablanca, dans la nuit du 3 au 4 Juin 1984.

Ces explosions, a-t-il précisé, ont été exécutées par des militaires que les autorités ghanéennes ont mis à leur disposition pour ces opérations de sabotage et de destabilisation.

Par ailleurs, M. AGBODON a ajouté que son groupe, appuyé par des soldats ghanéens, disposait de six roquettes et d'un lot important de grenades. Pour le moment, ils n'ont fait usage que d'une roquette dans l'explosion qui eut lieu à LOME, le reste du matériel étant destiné à des objectifs plus importants, dont la destruction est programmée pour les jours à venir.

M. AGBODON qui se complait dans la compagnie de nombreuses jeunes filles qu'il entretient et qu'il a l'habitude de rencontrer à Aflao et à Denu, a confié à ces dernières qui jouent le rôle d'intermédiaires entre lui et les officiers réformés qu'il veut enrôler, que le véhicule de marque Lancer, n° 1852 ARB, qu'il utilise, est mis à sa disposition par M. Bonito OLYMPIO et son Mouvement.

Cet étalage des bonnes relations et les révélations du soutien dont bénéficie M. AGBODON sont délibérément faits par l'intéressé qui, par tous les moyens, tient à convaincre ses camarades de l'appui solide que les autorités ghanéennes sont disposées à lui apporter, tant en personnel qu'en matériel.

D'ailleurs, c'est en raison du rôle prépondérant que devait jouer M. AGBODON dans l'action projetée que M. Bonito OLYMPIO était intervenu auprès des autorités ghanéennes pour s'opposer à l'extradition de M. AGBODON au moment où ce dernier avait été arrêté par les Services de la Sécurité ghanéenne et gardé dans les locaux de la Police.

Bonito OLYMPIO avait déjà été impliqué le 14 Mai 1968 dans une tentative de coup d'Etat au Togo. Son expulsion avait été demandée par le Gouvernement togolais et acceptée par les autorités ghanéennes. M. Bonito OLYMPIO avait été arrêté, mais la justice ghanéenne à

l'époque avait fait prévaloir qu'il s'agissait d'un citoyen ghanéen qu'on ne devait pas expulser.

Depuis lors, fort de cette couverture que lui offre le Ghana, M. Bonito OLYMPIO n'a pas cessé de multiplier ses activités subversives contre le Togo à partir du territoire Ghanéen. En 1977 il a été condamné à mort par les tribunaux togolais pour avoir recruté des mercenaires avec son frère Gilchrist OLYMPIO en vue de destabiliser le Togo et attenter à notre vie.

Comme Vous pouvez le constater, tous les faits dont nous venons de faire état ne sont pas de nature à favoriser le maintien d'un climat de paix entre nos pays et à renforcer la politique de bon voisinage à laquelle le GHANA et le TOGO sont fermement attachés.

L'ambition de quelques individus ne doit pas ternir l'image de nos pays et entâcher l'excellente qualité des liens tissés entre nos deux peuples par une longue histoire, une vieille tradition et une culture communes.

Nous nous devons de préserver ces acquis que renforcent les accords de non agression liant nos Etats au sein de la CEDEAO et qui nous invitent mutuellement à éviter que le territoire d'un pays membre ne serve de base d'action subversive à l'encontre d'un autre.

Je suis persuadé que vous n'avez pas été mis au courant des activités de l'entreprise de destabilisation que dirigent les auteurs de ces actes inadmissibles et leurs complices.

C'est pourquoi, j'ai cru bon de porter toutes ces informations à votre connaissance, convaincu que dès que vous en serez saisi, vous prendriez toutes les

mesures qui s'imposent pour que cesse le rêve de destabilisation du TOGO qui berce l'esprit de Bonito OLYMPIO et de son groupe.

Comme nous l'avons toujours affirmé, le Togo, pour sa part, ne tolérera jamais que des exilés, quels que soient leur rang social et les raisons qui les animent, abusent de l'hospitalité que nous leur offrons pour orchestrer, à partir de notre territoire, des actions de destabilisation d'un pays voisin, car pour nous, la paix et la stabilité politique que connaissent nos pays, gages du développement de nos Etats et du bonheur de nos peuples doivent être préservées à tout prix.

Enfin, il me plaît de Vous signaler que, dans le souci de sauvegarder les bonnes relations d'amitié, de coopération et de solidarité qui ont toujours existé entre nos deux Etats, j'ai donné l'ordre de mettre fin aux fonctions de notre Chargé d'Affaires à ACCRA qui, selon des renseignements qui nous sont parvenus, s'est permis de recevoir en audience dans notre Ambassade à Accra, des individus fichés par les services togolais de renseignements comme des trafiquants d'or.

Je suis convaincu qu'en conjuguant ainsi nos efforts dans tous les domaines et en maintenant le dialogue, la concertation et la politique de bon voisinage que nous prônons et appliquons, nous viendrons à bout des trafiquants, des contrebandiers, des saboteurs, des mercenaires et de tous les ennemis de nos pays dont l'ambition est de troubler le climat de paix et de sécurité de nos Etats et de réduire nos populations à la misère.

Je suis persuadé que Vous daignerez accorder tout l'intérêt qui se doit à ces informations eu égard à nos bonnes relations et à notre mutuel attachement à la paix.

Je voudrais enfin Vous rappeler que la délégation que Vous avez dernièrement dépêchée auprès de nous, nous a transmis votre souhait de Vous rendre en visite d'amitié et de travail au TOGO.

Les frontières entre nos deux pays étant maintenant ouvertes, le peuple togolais, son Parti d'union nationale, le RASSEMBLEMENT DU PEUPLE TOGOLAIS, son Gouvernement et moi-même attendons cette visite qui ne pourra que renforcer les liens de fraternité, d'amitié et de coopération entre nos deux pays.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Cher Frère, les assurances de ma très haute considération.



SIGNE

Général GNASSINGBE EYADEMA.

CHAPITRE 3

MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE MISE DE FEU

CONSEILS POUR ABORDER L'ÉTUDE

L'étude de ce chapitre, qui ne peut être menée qu'avec l'aide d'un instructeur, doit s'accompagner d'exercices pratiques.

Les candidats féminins n'ont à acquérir les connaissances qui y sont contenues que pour l'examen 2^e partie du CM 2.

Des éléments et accessoires des pétards réglementaires français et du relais d'amorçage par cordeau détonant, objets de l'annexe du présent chapitre, seule la mise en œuvre est à connaître par les sous-officiers.

1. MISE EN ŒUVRE DES ARTIFICES

11. Dispositifs pyrotechniques de mise de feu

La réalisation d'un dispositif de mise de feu nécessite un certain nombre d'opérations élémentaires.

111. Mise en œuvre ou amorçage du détonateur (fig. 15)

Amorcer un détonateur pyrotechnique, c'est réaliser sa jonction avec un autre artificie — la mèche lente — capable de provoquer sa détonation.



Fig. 15. — Amorçage du détonateur par jonction de la mèche lente au détonateur

Cette jonction mèche lente-détonateur est réalisée de la façon suivante :

- s'assurer qu'aucun corps étranger ne se trouve dans la partie vide du détonateur ; si, en secouant celui-ci, orifice vers le bas, le corps étranger reste en place, le détonateur devra être détruit ;
- tenir le détonateur, ouverture vers le bas, dans la main gauche (1), entre le pouce et le majeur, et introduire la mèche jusqu'au fond du détonateur par une pression légère, en évitant tout mouvement de rotation ;
- maintenir la mèche lente au contact de l'opercule du détonateur en tenant les deux artifices dans la main gauche (1), l'index posé sur l'extrémité du détonateur ;
- fixer la mèche lente par un sertissage, fait à l'aide d'une pince à sertir, près de l'ouverture du détonateur ; (cf. fig. 16 et 17) ;
- s'assurer que la jonction peut résister à une légère traction ;

(1) Droite pour les gauchers.

- si la jonction doit être placée sous l'eau, la recouvrir du ruban adhésif ou de graisse consistante afin d'éviter toute infiltration et arrêt de combustion.

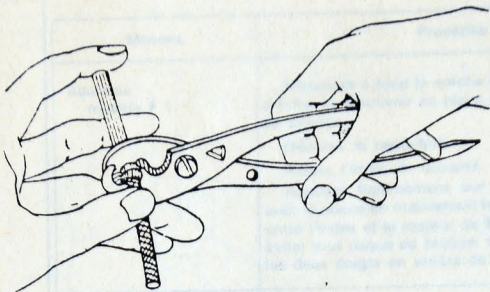


Fig. 16 -- Sertissage d'un détonateur

L'opération de sertissage doit être effectuée bras tendus, comme le montre la figure.

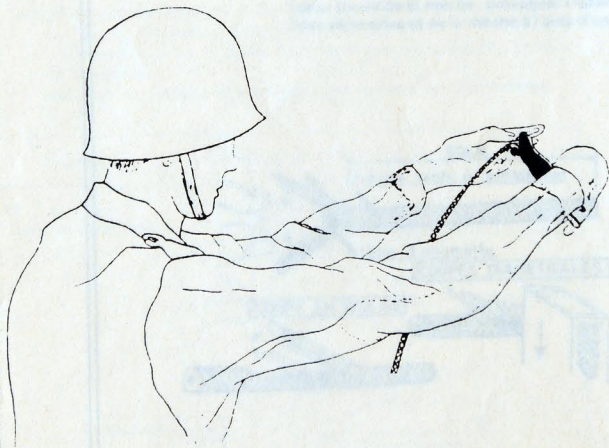


Fig. 17. -- Position des mains par rapport au visage pour le sertissage d'un détonateur. Avant de serrer, il convient de tourner le visage vers la droite pour protéger les yeux.

112. Inflammation de la mèche lente

Moyens	Procédés
Allumeur modèle F 1.	<p>Introduire à fond la mèche lente dans le porte-mèche, la maintenir en place en vissant la bague de serrage.</p> <p>Dévisser le capuchon.</p> <p>Retirer l'étrier de sécurité.</p> <p>Appuyer franchement sur le bouton-poussoir avec le pouce en maintenant le corps de l'allumeur entre l'index et le majeur de la même main. Pour éviter tout risque de brûlure, il convient de placer les deux doigts en arrière de la garde (fig. 4).</p>
Boute-feux de circonstance.	<p>Fendre la mèche avec un couteau sur 1 à 2 cm :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit diamétralement à son extrémité ; • soit en biseau jusqu'au filet de poudre, à quelques centimètres de l'extrémité. <p>Écarter les lèvres pour découvrir la poudre noire, tout en veillant à ne pas la laisser s'échapper.</p> <p>Puis :</p>
a. Allumettes (inflammation d'une mèche simple, etc.).	<p>Introduire deux allumettes entre les lèvres de telle façon que la tête de l'une soit au contact de la poudre noire et que celle de l'autre soit légèrement décalée vers l'extérieur ; rabattre les deux lèvres de la mèche ; provoquer l'inflammation des allumettes et de la mèche à l'aide d'un grattoir.</p>

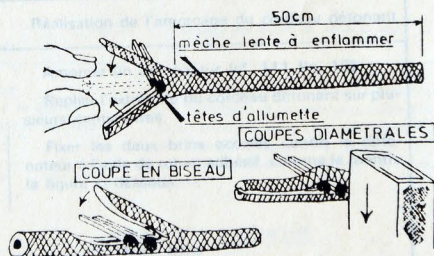


Fig. 18 — Inflammation de la mèche lente à l'aide d'allumettes

Dans tous les cas, attendre que la mèche lente fuse avant de s'éloigner

Moyens	Procédés
<p>b. Allumettes (inflammation centrale d'une mèche gansée, etc.)</p>	<p>Cette inflammation se fait à l'aide de trois allumettes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'une, centrale, est destinée au grattoir; - les deux autres, latérales, servent à trans- mettre la flamme à la poudre noire avec laquelle elles sont en contact.

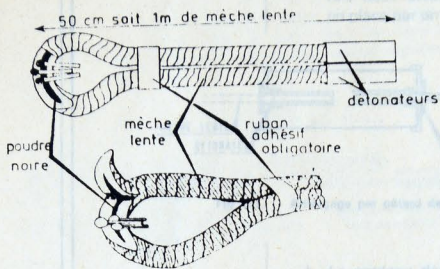


Fig 19 - Mise à feu par une mèche lente gansée

113. Mise en œuvre ou amorçage du cordeau détonant

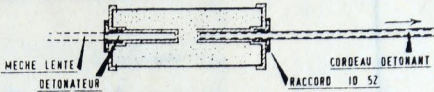
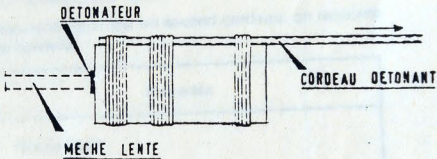
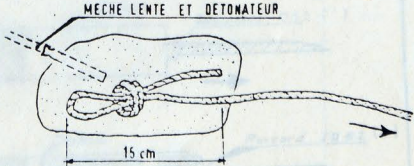
Amorcer un cordeau détonant, c'est réaliser sa jonction :

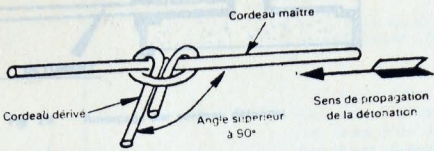
- soit avec le détonateur (artifice);
- soit avec le pain ou le pétard de mise de feu, capables de provoquer sa détonation;
- soit avec un cordeau déjà amorcé dans le cas d'un branchement.

Procédés	Réalisation de l'amorçage du cordeau détonant
<p>1131. <i>Jonction avec un détonateur.</i></p>	<p>Amorcer un détonateur (cf. 111 fig. 15).</p> <p>Replier l'extrémité du cordeau détonant sur plusieurs centimètres.</p> <p>Fixer les deux brins accolés contre le détonateur à l'aide de ruban adhésif, comme le montre la figure ci-dessous.</p>




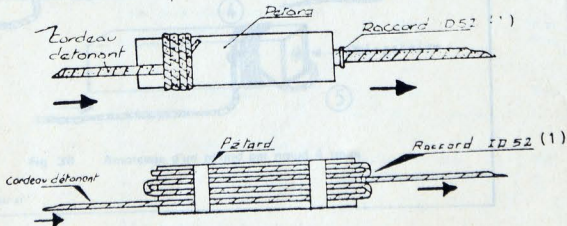
Fig 20 Amorçage par un détonateur

Procédés	Réalisation de l'amorçage du cordeau détonant
<p>1132. <i>Jonction avec le pétard de mise de feu.</i></p>	<p>La jonction pétard-cordeau détonant peut s'effectuer de deux façons :</p> <p>a. Le cordeau détonant est introduit dans l'une des deux alvéoles du pétard et maintenu en place par un raccord mixte modèle 52 (1)</p>  <p>Fig. 21 — Amorçage par pétard de mise de feu</p> <p>b. Le cordeau détonant est ligaturé sur toute la longueur du pétard à l'aide d'un ruban adhésif ou d'une ficelle.</p>  <p>Fig. 22 — Amorçage par pétard de mise de feu</p>
<p>Jonction avec le pain de mise de feu.</p>	<p>La jonction pain — cordeau détonant s'effectue en introduisant le cordeau détonant à l'intérieur et au milieu du pain de plastique. Pour éviter que le cordeau détonant ne sorte de son logement et pour renforcer la détonation, on réalise une <i>boucle nouée</i>.</p>  <p>Fig. 23 — Amorçage par pain de mise de feu</p>

Procédés	Réalisation de l'amorçage du cordeau détonant
<p>1133. <i>Jonction avec un pétard déjà amorcé.</i></p>	<p>Pour transmettre la détonation, simultanément, à plusieurs charges par l'intermédiaire de cordeaux détonants, on a généralement recours à des cordeaux dits « dérivés » recevant d'un cordeau dit « maître » la détonation.</p> <p>Le branchement du cordeau dérivé sur le cordeau maître s'effectue ainsi qu'indiqué par la figure n° 24 grâce à un nœud en tête d'alouette. Veiller à ce que les angles formés par le cordeau maître et les cordeaux dérivés, mesurés dans le sens du trajet de la détonation, soient supérieurs à 90°.</p>  <p>Fig. 24. — Branchement du cordeau dérivé</p>

1134. *Prolongation d'un cordeau trop court*

Pour prolonger un cordeau trop court par un second cordeau, on raccorde ceux-ci par l'un des procédés suivants :

	Procédés
<p>Branchement direct.</p>	<p>Nœud droit :</p>  <p>Fig. 25. — Branchement direct</p>
<p>Branchement indirect.</p>	<p>Pétard ou pain servant de relais à la détonation. Lorsque la chaîne de mise de feu est longue, ce procédé a l'avantage de raviger la détonation.</p> 

Procédés	Amorçage d'un pétard
Amorçage par plastique.	<p>(Voir fig. 33 ci-après)</p> <p>Employer au minimum 1/3 de pain plastique.</p> <p>Nécessité d'un ruban adhésif pour fixer le plastique sur la charge.</p>
Amorçage par cordeau détonant.	<div data-bbox="322 374 756 525" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="400 551 680 574">Fig. 29. Amorçage par cordeau détonant</p> <p data-bbox="474 591 837 674">Nota. — Pour les pétards de 1 kg, appliquer la méthode de l'amorçage par cordeau détonant, par nœud 4 tours décrite ci-dessous.</p>
Amorçage par cordeau détonant par nœud 4 tours.	<p data-bbox="456 714 837 788">Effectuer 4 tours de cordeau détonant à l'extrémité d'un pétard. Les 4 brins doivent être bien serrés les uns contre les autres et maintenus à une extrémité du pétard.</p> <p data-bbox="456 791 837 834">Introduire le bout libre obligatoirement dans l'alvéole.</p> <div data-bbox="269 863 837 1225" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="393 1248 729 1272">Fig. 30. Amorçage d'un pétard par nœud 4 tours</p>

(1) Voir annexe

Procédés	Amorcage d'un pétard
Amorcage par cordeau détonant lovage à plat 4 brins	<div data-bbox="576 309 968 415" data-label="Image"> </div> <p data-bbox="655 446 879 476">Fig. 31. — Amorcage d'un pétard par lovage à plat 4 brins</p> <p data-bbox="677 506 1019 612">Le lovage à plat 4 brins permet, seul un contact étroit entre la pièce à détruire et le pétard, de faire sauter 3 de ses 4 faces; (ceci est important dans le cas de destruction de plaques métalliques ou de profilés).</p> <p data-bbox="677 612 1019 657">Pour éviter la désagrégation du pétard, il faut que :</p> <ul data-bbox="705 657 1019 831" style="list-style-type: none"> — les 4 brins soient bien serrés les uns contre les autres; — le lovage soit légèrement plus long que le pétard; — l'amorcage se fasse par l'un des brins au centre; — les 4 brins soient fermement maintenus le pétard, près de ses extrémités (à l'aide d'une ficelle ou de ruban adhésif).

UTILISATION DES DIFFÉRENTES MÉTHODES POUR L'AMORCAGE DES PÉTARDS

Amorcage	Pétards de 250-g	Pétards de 500 g	Pétards
Par détonateur	Bon	Bon	B.
Par relais d'amorcage par cordeau détonant Par plastique	Bon Bon	Bon Bon	B. B.
Par cordeau détonant	Bon	Bon	Ratés p.
Par cordeau détonant par nœud 4 tours	Section trop faible et cordeau trop rigide	Bon	B.
Par cordeau détonant lovage à plat 4 brins	Ratés possibles	Ratés possibles	Ratés p.

212. Amorcage d'un pain

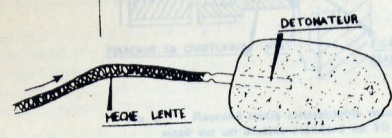
Procédés	Amorcage d'un pain
<p>2121. <i>Amorcage par détonateur.</i></p>	<p>Réaliser, dans la masse de l'explosif, un alvéole suffisamment profond, d'un diamètre légèrement supérieur à celui du détonateur, à l'aide du manche de la pince à sertir ou d'un objet inerte.</p> <p>Introduire le détonateur sans forcer, sur au moins 2/3 de sa longueur.</p> <p>Comprimer légèrement l'explosif, sur le détonateur, à l'aide des doigts.</p> 

Fig. 32 - Amorcage d'un pain par détonateur

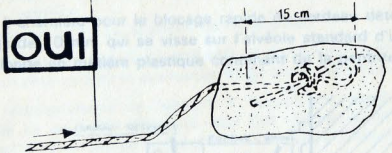
<p>2122. <i>Amorcage par un cordeau détonant.</i></p>	<p>Ouvrir le pain et y inclure l'extrémité d'un cordeau détonant après avoir réalisé une boucle nouée.</p> <p>Cette mesure assure le bon fonctionnement de l'amorcage : elle augmente la quantité d'explosif d'amorcage et empêche le cordeau détonant de sortir de son logement.</p> 
---	---

Fig. 33 - Cordeau détonant avec boucle nouée

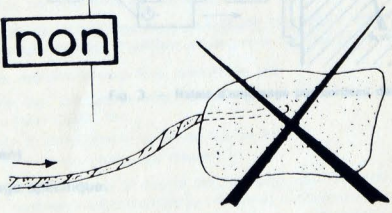
<p>non</p>	
-------------------	---

Fig. 34 - Mise en place sans boucle nouée

Une fois bloqué, l'ensemble est parfaitement étanche. Il est donc préférable d'utiliser ce raccord fois qu'il existe un alvéole standard.

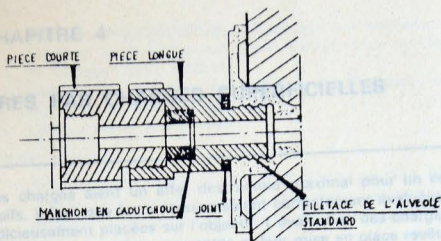


Fig. 2 Raccord mixte indétectable modèle 1952 vissé sur un alvéole standard de 10 mm

2. LE RELAIS D'AMORÇAGE PAR CORDEAU DÉTONANT (fig. 3)

21. Emploi

Le relais d'amorçage par cordeau détonant est un artifice destiné à transmettre facilement, et en cant, la détonation à un pétard.

22. Description

Il comporte :

- un étrier à charnière pour le blocage rapide du cordeau détonant ;
- un filetage de 10 mm qui se visse sur l'alvéole standard d'un pétard ;
- une enveloppe en matière plastique contenant de la pentrite.

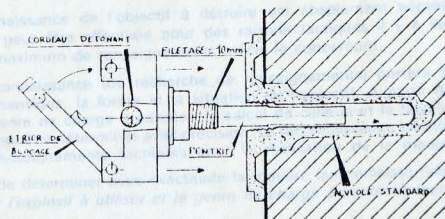


Fig. 3. -- Relais d'amorçage par cordeau détonant

23. Conditionnement

Sans emballage spécifique.

24. Mise en œuvre

Visser le relais dans l'alvéole d'amorçage.

Placer le cordeau détonant dans l'évidement de la partie fixe du relais.

Refermer l'étrier du blocage.

CHAPITRE 4

DESTRUCTIONS ÉLÉMENTAIRES PAR CHARGES SUPERFICIELLES

CONSEILS POUR ABORDER L'ÉTUDE

Pour que les charges aient un effet destructeur maximal pour un coût minimal en explosifs, il faut que leurs masses soient correctement évaluées et qu'elles soient judicieusement placées sur l'objectif. L'évaluation des charges à mettre en œuvre pour les destructions courantes et leur mise en place revêtent donc une importance primordiale.

Dans toute la mesure du possible, les candidats masculins au CM 2 devront avoir effectué un certain nombre des destructions décrites dans le présent chapitre, qui n'est à connaître, par les candidats féminins, que pour l'examen 2^e partie.

GÉNÉRALITÉS

Pour exécuter une destruction avec sûreté et sécurité (1), il faut effectuer, successivement, les opérations suivantes :

- reconnaître l'objectif à détruire ;
- calculer la charge correspondante ;
- disposer la charge pour que les effets destructeurs soient maxima ;
- réaliser le dispositif de mise à feu, pyrotechnique ou électrique ;
- relier ce dispositif à la charge ;
- s'assurer d'un itinéraire de repli et d'un abri pour éviter les effets d'explosion ;
- mettre le feu au dispositif de mise à feu.

Ces opérations sont indispensables et doivent être accomplies consciencieusement pour garantir la destruction et préserver l'opérateur de tout accident.

La reconnaissance de l'objectif à détruire est absolument nécessaire. Lorsqu'elle ne peut être effectuée pour des raisons tactiques il y a lieu de rechercher le maximum de renseignements précis le concernant.

1. RECONNAISSANCE DE L'OBJECTIF

Cette reconnaissance (ou recherche de renseignements) portera sur la nature, les dimensions, la forme et la situation de l'objectif. A partir de ces éléments, le genre de charge à adopter, le calcul de celle-ci et la façon de la disposer pourront être déterminés avec précision. La reconnaissance fournit aussi de précieux renseignements tactiques pour la réalisation de la manœuvre.

11. Nature de l'objectif

Il s'agit de déterminer avec exactitude la matière qui compose l'objectif, afin de choisir l'explosif à utiliser et le genre de charge à confectionner.

Cette matière pourra être constituée par :

- du fer : plaque de tôle, de blindage, barre à section rectangulaire ou ronde, câble, etc. ;
- de la maçonnerie courante ou du béton ;
- du bois en grume ou équarri.

12. Dimensions et forme de l'objectif

Les dimensions et la forme de l'objectif, qui doivent être définies avec précision, permettent le calcul de la charge et la détermination de l'endroit où la disposer. Toute charge est quantitativement proportionnelle aux dimensions de

(1) Sécurité des personnes.

l'objectif. Il faudra donc s'efforcer de connaître la longueur, la largeur, l'épaisseur ou le diamètre d'un objectif.

Exemples :

- pour une plaque de blindage, d'une part son épaisseur, d'autre part sa longueur ou sa largeur selon que la destruction doit être faite suivant sa longueur ou sa largeur ;
- pour un mur ordinaire, son épaisseur et sa longueur, si la brèche doit être faite sur toute sa longueur ;
- pour un arbre, son diamètre.

Celle-ci détermine :

- techniquement, le choix et la composition de mise à feu ;
- tactiquement, l'emploi ou non d'éléments assurant la protection des personnels chargés de la mise en place des dispositifs.

Ainsi, par exemple :

- s'il s'agit de créer un abattis au cours d'une embuscade, par la destruction d'un arbre, on choisira, si possible, un dispositif de mise à feu électrique pour que la destruction se fasse à un moment précis. La présence d'un élément de protection ne semble pas obligatoire ;
- s'il s'agit de détruire un transformateur, un aiguillage, non gardés, on choisira un dispositif de mise à feu pyrotechnique ; on pourra opérer sans élément de protection. Par contre, si au cours d'un coup de main il faut détruire un pont gardé vers lequel des renforts peuvent intervenir rapidement, il sera nécessaire d'envisager des protections face aux directions dangereuses et de prévoir un dispositif pyrotechnique qui permette le repli des destructeurs.

13. La situation de l'objectif

2. VALEUR DES CHARGES

21. Destruction des pièces métalliques

211. Ruptures simples

2111. Plaques simples

EXPLOSIH	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIH NÉCESSAIRE C	REMARQUES
PÉTARDS		$C = e$ pour : $e = 5 \text{ cm}$ et $C = 2e$ pour : $5 > e > 8 \text{ cm}$	Les pétards sont placés en faisceau de section transversale sensiblement carrée. Chaque faisceau comprend n pétards disposés dans le sens de leur longueur. $a = C \frac{10 L}{P}$ ou : $L =$ longueur du pétard en cm $P =$ masse du pétard en g
PAIS		Avec $C =$ en kg par m de coupure $e =$ épaisseur de la plaque en cm	La section transversale de la charge doit être proche de celle d'un carré de côté a avec $a \geq 1,5 \text{ cm}$.

2112. Plaques composées

EXPLOSI	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSI NÉCESSAIRE C	REMARQUES
PÉTARDS		$C = e \cdot \frac{me}{2}$ <p>pour :</p> $e = 8 \text{ cm}$	Mêmes dispositions que pour les plaques simples Avec $a \geq 1,5 \text{ cm}$.
PAIS		<p>Avec</p> <p>C en kg par m de coupure</p> <p>e épaisseur totale des plaques en cm</p> <p>m nombre de toiles simples</p>	

212. Rupture des barres et câbles

2121. Barres

EXPLOSI	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSI NÉCESSAIRE C	REMARQUES
PÉTARDS		$C = 150 d$ <p>avec</p> <p>C en grammes</p> <p>d diamètre en cm</p>	La charge est à fractionner en 2 demi-charges agissant en couple L'effet de rupture est obtenu si $l > d$ Limites de validité $d < 6 \text{ cm}$ et $l < d$
PAIS		$C = 33 P$ <p>ou</p> $C = 100 d$ <p>avec:</p> <p>C en grammes</p> <p>P périmètre en cm</p> <p>l longueur de C (cm)</p> <p>e épaisseur de C (cm)</p>	Limites de validité $d < 10 \text{ cm}$ explosif C < 100 g $l > 3 d$ $e = 1,5 \text{ cm}$ Charge à façonner en demi-couronne

2122. Câbles

EXPLOSIF	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
PETARDS		$C = 80 d^2$ pour $d \leq 5$ cm $C = 160 d^2$ pour 5 cm $\leq d \leq 10$ cm	Charge disposée en 2 demi-charges agissant en couple. Limite de validité : $l < d$.
PAINS		$C = 20 d^2$ avec $C =$ en grammes $d =$ diamètre en cm $l =$ longueur de C (cm) $e =$ épaisseur de C (cm)	Limites de validité $d \leq 10$ cm explosif $C > 100$ g $l \geq 3 d$ $e > 1.5$ cm Charge à façonner en couronne.

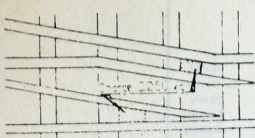
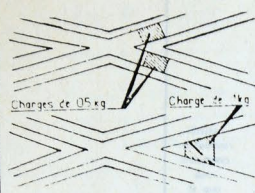
213. Destruction des voies ferrées

2131. Rupture d'un rail en pleine voie

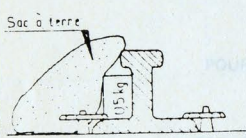
Choisir les parties de voie en tranchée, en forêt, dans une courbe ou dans un tunnel.

DISPOSITIF DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
	Breche de 0,40 m $C = 0.250$ kg	Charge placée contre l'âme du rail, à l'intérieur de la voie et entre deux traverses.
	Breche de 1,80 m $C = 0.500$ kg	Dispositif dit « couple de cavalerie » qui consiste à placer deux charges de 0.250 kg chacune, distantes de 1.50 m, et de préférence de part et d'autre d'un joint. Distance des joints : 18, 24 m ou 36 m (rails longs soudés : 800 m).

2132. Destruction des appareils de voie

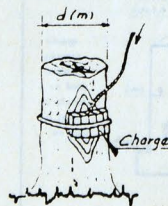
DISPOSITIF DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
	<p>Aiguillage</p> <p>C 0,500 kg</p>	<p>Deux charges de 0,250 kg, placées entre les lames d'aiguilles et les rails, contre aiguilles, à environ 2 m de la pointe de l'aiguille</p>
	<p>Croisement</p> <p>C 1 kg</p>	<p>Destruction obtenue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit 2 charges de 0,5 kg chacune, placées dans les cornières formées par la pointe de cœur et les pattes de lievre ; soit une charge unique de 1 kg placée à l'intérieur de la pointe de cœur

2133. Rupture simultanée du rail et de son support

DISPOSITIF DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
	<p>Traverse en bois</p> <p>C 0,500 kg</p> <p>Traverse en fer ou en béton</p> <p>C 0,750 kg</p>	<p>Charge appliquée contre le rail, au dessus de la traverse</p>

Destruction des pièces en bois

221. Grumes

EXPLOSIF	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
PÉTARDS OU PAINS		<p>C 1,3 P² ou C 13 d²</p> <p>avec :</p> <p>P = périmètre en m</p> <p>d = diamètre en m</p> <p>C = en kg</p>	<p>P > 2 m ou 0,20 m < d < 0,60 m</p>

PROCÉDÉ	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
Charges concentriques placées contre les fondations du mur		$C = 10 e^3$ avec $e =$ épaisseur du mur en m $C =$ en kg pour chacune des charges	Limite de validité $e < 1,50$ Distance entre charges égale à $2e$
Charges concentriques encastrées dans le mur		$C = 5 e^3$ avec $e =$ épaisseur du mur en m $C =$ en kg pour chacune des charges	Limite de validité $e < 1,50$ Distance entre charges égale à $2e$
	<p>La longueur de la brèche obtenue est donnée par la relation $L = N \cdot 2e$ ou N nombre de charges.</p>		

POUR LA SÛRETÉ DU FONCTIONNEMENT, IL FAUT CALER LA CHARGE AVEC DES SACS A TERRE

232 Murs et poteaux en béton

2321. Murs en béton non armé

PROCÉDÉ	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
Charge allongée encastrée à sa base ou placée en rigole à son pied		Béton non armé courant $C = 15 e^2$ avec $C =$ en kg/m $e =$ en m Béton non armé à résistance élevée $C = 20 e^2$	Murs en béton non terrasse et dont $e < 1,50$
		avec $C =$ en kg/m $e =$ en m	

2322 Murs en béton armé

PROCÉDÉ	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
Charge allongée encastrée à sa base ou placée en rigole		$C = 30 e^2$ avec C en kg m e en m	Murs non terrassés et dalles dont $e < 1,50$ m On obtient la dénudation des fers par explosion du béton

2323. Poteau en béton armé

PROCÉDÉ	DISPOSITION DES CHARGES	MASSE D'EXPLOSIF NÉCESSAIRE C	REMARQUES
Charge concentrée en couple		$C = 2,5 kg$	$e < 0,40$ m
		$C = 40 e^2$ avec C en kg	$e \geq 0,40$ m

DISPOSITION DE LA CHARGE

Une charge bien calculée, mais mal disposée sur l'objectif, aura toujours des effets inférieurs à ceux attendus. Il est donc absolument nécessaire de la disposer correctement.

La fixation des charges présente des difficultés telles que pratiquement les délais de mise en place représentent la majeure partie du temps nécessaire à la destruction d'un ouvrage.

Les deux précautions à respecter sont :

- une solidarisation étroite entre la charge et le matériau à détruire ;
- une résistance suffisante de cette solidarisation à différentes actions extérieures (chocs, vibrations...).

A cet effet, peuvent être utilisés : le ruban adhésif, les fils divers, sangle, ficelle, tresse, sandow, etc.

RÈGLES A RESPECTER

1° Appliquer toutes les mesures particulières déjà étudiées lors des chapitres précédents pour la réalisation des amorçages et des mises à feu.

2° Éviter, dans tous les cas, les rebroussements, croisements et boucles de corbeau détonant qui provoquent l'arrêt de la transmission de la détonation (fig. ci après).



JR
bcPC

10 DOWNING STREET

From the Private Secretary

22 February 1985

I enclose a copy of a letter to the Prime Minister from the President of Togo. I do not think any reply is called for.

I am copying this letter and enclosure to Michael McCulloch (Overseas Development Administration).

(C. D. POWELL)

C.R. Budd, Esq.,
Foreign and Commonwealth Office

881



CCP
PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE
SERIAL No. T16A/85.

Le Président de la République

N° 42 /PR.

Lomé, le 16 Février 1985.

lra

Madame le Premier Ministre,

Je voudrais accuser réception de votre lettre en date du 4 Janvier 1985 par laquelle vous avez bien voulu, en réponse à ma correspondance du 6 Décembre 1984, me faire part de vos points de vue sur le projet de création d'un Fonds Spécial pour l'Afrique avec l'assistance de la Banque Mondiale.

Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour le grand intérêt que vous avez, une fois encore, porté aux problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays africains qui sont touchés non seulement par le marasme économique, mais également par la désertification et la sécheresse.

Nous comprenons bien vos préoccupations sur la nécessité pour nos pays, de conjuguer au préalable leurs propres efforts en vue de trouver une solution endogène à ces problèmes avant que l'aide internationale ne vienne en appoint.

Son Excellence
Madame Margareth TCHATCHER
PREMIER MINISTRE DE
GRANDE BRETAGNE

.../...

L O N D R E S

Vous savez sans doute les mesures que, dans le cadre de la CEDEAO, nous mettons en oeuvre à cet effet. Dans cet esprit le soutien de votre Gouvernement nous paraît très utile pour la création et la réalisation des objectifs du Fonds Spécial.

Nous sommes confiants, que ce soit au niveau de votre propre gouvernement, de la Banque Mondiale, ou de la réunion des Donateurs à Paris, que vous userez de toute votre influence pour faire aboutir ce projet vital pour nos populations. L'élan de solidarité et le grand humanisme que vous avez toujours témoignés à l'endroit des pays en développement nous confortent dans cet espoir.

En vous renouvelant, au nom des Etats de la CEDEAO et en mon nom personnel nos sincères remerciements, je vous prie d'agrèer, Madame le Premier Ministre, les assurances de mon estime et de ma très haute considération.



17
Général GMASSINGBE EYADEMA.



TOGA

da

10 DOWNING STREET

From the Private Secretary

7 January 1983

Letter from President of Togo

Thank you for your letter of 7 January. I enclose a letter to President Eyadema signed by the Prime Minister which may be given to the Togo Minister of Justice.

A. J. COLES

Roger Bone, Esq.,
Foreign and Commonwealth Office.

SUBJECT
re MABIRE
OPS -

de



^{ce file}
PRIME MINISTER'S
PERSONAL MESSAGE

10 DOWNING STREET SERIAL No. T 2/83.

THE PRIME MINISTER

7 January 1983

Dear Mr. President,

I am most grateful for the kind words contained in your letter of 5 January, which was transmitted to my Government by your Minister of Justice.

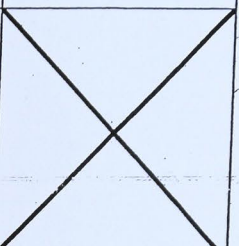
As you rightly say, my Government wishes to see peace and stability prevail, not only in Togo but also in your region of Africa and indeed in the continent as a whole. That was why we thought it our duty to warn you at once of the possibility of violence which would have harmed that objective.

I reciprocate entirely your sentiments about the excellent relations and co-operation between our countries.

Yours sincerely

Margaret Thatcher

His Excellency General Gnassingbé Eyadema

DEPARTMENT/SERIES <i>PREM 19</i> PIECE/ITEM <i>4463</i> (one piece/item number)	Date and sign
Extract details: <i>Letter from Bone to Coles dated 7 January 1983, with enclosures</i>	
CLOSED UNDER FOI EXEMPTION	
RETAINED UNDER SECTION 3(4) OF THE PUBLIC RECORDS ACT 1958	<i>8 August 2018</i> <i>A Wayland</i>
TEMPORARILY RETAINED	
MISSING AT TRANSFER	
NUMBER NOT USED	
MISSING (TNA USE ONLY)	
DOCUMENT PUT IN PLACE (TNA USE ONLY)	

Instructions for completion of Dummy Card

Use black or blue pen to complete form.

Use the card for one piece or for each extract removed from a different place within a piece.

Enter the department and series,
eg. HO 405, J 82.

Enter the piece and item references, .
eg. 28, 1079, 84/1, 107/3

Enter extract details if it is an extract rather than a whole piece.

This should be an indication of what the extract is,
eg. Folio 28, Indictment 840079, E107, Letter dated 22/11/1995.

Do not enter details of why the extract is sensitive.

If closed under the FOI Act, enter the FOI exemption numbers applying to the closure, eg. 27(1), 40(2).

Sign and date next to the reason why the record is not available to the public ie. Closed under FOI exemption; Retained under section 3(4) of the Public Records Act 1958; Temporarily retained; Missing at transfer or Number not used.